



Dossier 25 ENV 5108

Prédiagnostic Faune Flore Habitats

Commune : Landevieille (85)



4 Place Louis Armand Tour De L'Horloge
75 012 PARIS

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

10 Rue Bernard Martel – 80 100 ABBEVILLE

☎ : 03.22.25.05.30

Courriel : contact@routier-environnement.com



Site de Landevieille

Juin 2026

Version 1.0

PRÉDIAGNOSTIC FAUNE FLORE HABITATS

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Landevieille (85)

Juin 2026

Version 1.0

MAÎTRE D'OUVRAGE

ENRIA SAS

4 Place Louis Armand Tour De L'Horloge

75 012 PARIS

BUREAU D'ÉTUDES

Routier Environnement

10 rue Bernard Martel

80 100 ABBEVILLE

03.22.25.05.30

contact@routier-environnement.com



SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
1.1.	CONTEXTE DU PROJET	1
1.2.	CADRE DE LA MISSION	1
1.3.	DELIMITATION DES AIRES D'ETUDES.....	3
1.3.1.	Aire d'étude immédiate.....	3
1.3.2.	Aire d'étude rapprochée (50 m)	3
1.3.3.	Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)	3
1.3.4.	Aire d'étude éloignée (10 km)	3
2.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6
2.1.	LES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	6
2.1.1.	Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel.....	6
2.1.2.	Les zonages réglementaires	10
2.1.3.	Les autres zonages	14
2.2.	TRAME VERTE ET BLEUE	17
2.2.1.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	17
2.2.2.	La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale.....	18
3.	ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES.....	21
3.1.	LA FLORE	21
3.2.	L'AVIFAUNE.....	22
3.3.	LES MAMMIFERES TERRESTRES	23
3.4.	LES CHIROPTERES	24
3.5.	L'ENTOMOFAUNE.....	24
3.5.1.	Les orthoptères.....	24
3.5.2.	Les odonates.....	24
3.5.3.	Les lépidoptères - rhopalocères.....	25
3.6.	L'HERPETOFAUNE	25
3.6.1.	Les reptiles.....	25
3.6.2.	Les amphibiens	25
4.	CONCLUSION BIBLIOGRAPHIQUE	26

5.	MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS.....	27
5.1.	ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	27
5.2.	CALENDRIER ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS	27
5.3.	METHODOLOGIE PAR TAXON	28
5.3.1.	Habitats et flore.....	28
5.3.2.	Avifaune	29
5.3.3.	Chiroptères	31
5.3.4.	Mammifères terrestres.....	32
5.3.5.	Entomofaune	32
5.3.6.	Herpétofaune	33
6.	MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES	34
6.1.	FLORE	34
6.2.	FAUNE	34
7.	MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	34
7.1.	ENJEU DE CONSERVATION	34
7.2.	ENJEU LOCAL	34
8.	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	36
8.1.	FLORE ET HABITATS.....	36
8.1.1.	Description des habitats	36
8.1.2.	Bilan des enjeux relatifs aux habitats.....	39
8.1.3.	La flore.....	41
8.1.4.	Bilan des enjeux floristiques	41
8.2.	L'AVIFAUNE.....	43
8.2.1.	Avifaune nicheuse.....	43
8.2.2.	Bilan des enjeux avifaunistiques.....	45
8.3.	LES CHIROPTERES	48
8.3.1.	Recherche de gîtes potentiels.....	48
8.3.2.	L'utilisation spatiale du site par les chiroptères	50
8.3.3.	Bilan des enjeux chiroptérologiques.....	50
8.4.	LES MAMMIFERES TERRESTRES	52
8.4.1.	Les espèces contactées.....	52

8.4.2.	<i>Les espèces potentielles.....</i>	52
8.4.3.	<i>Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.....</i>	53
8.5.	<i>L'ENTOMOFAUNE.....</i>	55
8.5.1.	<i>Les lépidoptères – rhopalocères</i>	55
8.5.2.	<i>Les orthoptères.....</i>	55
8.5.3.	<i>Les odonates.....</i>	56
8.5.1.	<i>Les coléoptères - Coccinelles</i>	56
8.5.2.	<i>Les insectes pollinisateurs</i>	56
8.5.3.	<i>Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune</i>	56
8.6.	<i>L'HERPETOFAUNE.....</i>	58
8.6.1.	<i>Les reptiles.....</i>	58
8.6.2.	<i>Les amphibiens.....</i>	59
8.6.3.	<i>Bilan des enjeux de l'herpétofaune</i>	59
9.	ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	61
9.1.	ÉVALUATION DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	61
9.2.	ÉVALUATION DES ENJEUX PAR HABITAT	64
10.	PRÉCONISATIONS	65
11.	CONCLUSION	67
12.	COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER	68
13.	BIBLIOGRAPHIE.....	69
14.	SITOGRAPHIE	70

FIGURES

Figure 1 : Photographie du site d'étude	1	Figure 19 : Diversité spécifique par milieu.	43
Figure 2 : Localisation du site d'étude.....	2	Figure 20 : Localisation de l'avifaune patrimoniale	46
Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée	4	Figure 21 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	47
Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km).....	5	Figure 22 : Photographie du site d'étude.	48
Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km.....	7	Figure 23 : Cartographie de la potentialité d'accueil en termes de gîtes pour les chiroptères.....	49
Figure 6 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 10 km	11	Figure 24 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	51
Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km	15	Figure 25 : Photographie de taupinières sur le site.....	52
Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Source : DREAL Pays de la Loire).....	19	Figure 26 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	54
Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site	20	Figure 27 : Photographie de la Mégère	55
Figure 10 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en œuvre lors de l'étude de l'avifaune.....	30	Figure 28 : Photographie de la Coccinelle à 7 points.	56
Figure 11 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)	31	Figure 29 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	57
Figure 12 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen.....	32	Figure 30 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune	60
Figure 13 : Photographie d'un Criquet des pâtures.....	32	Figure 31 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	64
Figure 14 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	37	Figure 32 : Schéma d'un hibernaculum	66
Figure 15 : Photographie de la prairie de fauche.....	38	Figure 33 : Exemple de passages à petites faunes au sein des clôtures	66
Figure 16 : Photographie d'une haie	38		
Figure 17 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	40		
Figure 18 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	42		

TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet.....	3
Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.....	8
Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée	12
Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée	16
Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Landevieille.....	21
Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.	22
Tableau 7 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Landevieille.	23
Tableau 8: Liste des espèces de chiroptères recensées sur la commune de Landevieille.....	24
Tableau 9 : Liste des espèces d'orthoptères patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.....	24
Tableau 10 : Liste des espèces d'odonates patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.....	24
Tableau 11 : Liste des espèces de lépidoptères - rhopalocères patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.	25
Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Landevieille.....	25
Tableau 13: Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Landevieille.....	25
Tableau 14 : Intervenants de la mission	27
Tableau 15 : Périodes d'observation préconisées pour l'étude de la faune et la flore	27
Tableau 16 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées	27
Tableau 17 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat.....	28
Tableau 18 : Codification proposée par le European Bird Census Council (EBCC)	29
<i>Tableau 19 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat</i>	<i>31</i>
Tableau 20 : Critères d'évaluation de l'enjeu de conservation	35
Tableau 21 : Critères d'évaluation de l'enjeu local	35
Tableau 22 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée	36
Tableau 23 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de nidification.	43
Tableau 24 : Liste des espèces de mammifères terrestres recensées sur le site d'étude	52
Tableau 25 : Liste des espèces de papillons de jour contactées sur le site	55
Tableau 26 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique.....	61
Tableau 27 : Période favorable au démarrage des travaux (hors période de nidification).....	65

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques relevées sur le site.....	71
Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques contactées sur le site	73
Annexe 3 : Liste des espèces de mammifères terrestres contactées sur le site	75
Annexe 4 : Liste de l'entomofaune contactée sur le site.....	76

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte du projet

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque, la société ENRIA a demandé la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats d'un site localisé sur la commune de Landevieille, dans le département de la Vendée (85).

Occupant une surface d'environ 1,9 Ha, les parcelles concernées par le projet se composent d'une prairie de fauche ponctuée de haies.

Le site est localisé en milieu urbain, à proximité d'une zone industrielle et résidentielle.



Figure 1 : Photographie du site d'étude

1.2. Cadre de la mission

Notre mission consiste en la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats avec un passage sur le site.

La démarche débute par l'inventaire des enjeux potentiels, répertoriés à l'aide d'une analyse bibliographique des espaces naturels classés, ainsi que des données écologiques existantes sur et aux alentours du site d'étude.

Une fois ce travail réalisé, 1 passage sur le site est établi durant lequel les groupes suivants sont étudiés :

- La flore et les habitats ;
- L'avifaune ;
- L'entomofaune ;
- La mammalofaune ;
- L'herpétofaune.

Cette étude permettra d'apporter des informations nécessaires au choix de la solution qui concilie au mieux l'opportunité du projet, avec la préservation de la biodiversité du site et de ses alentours.

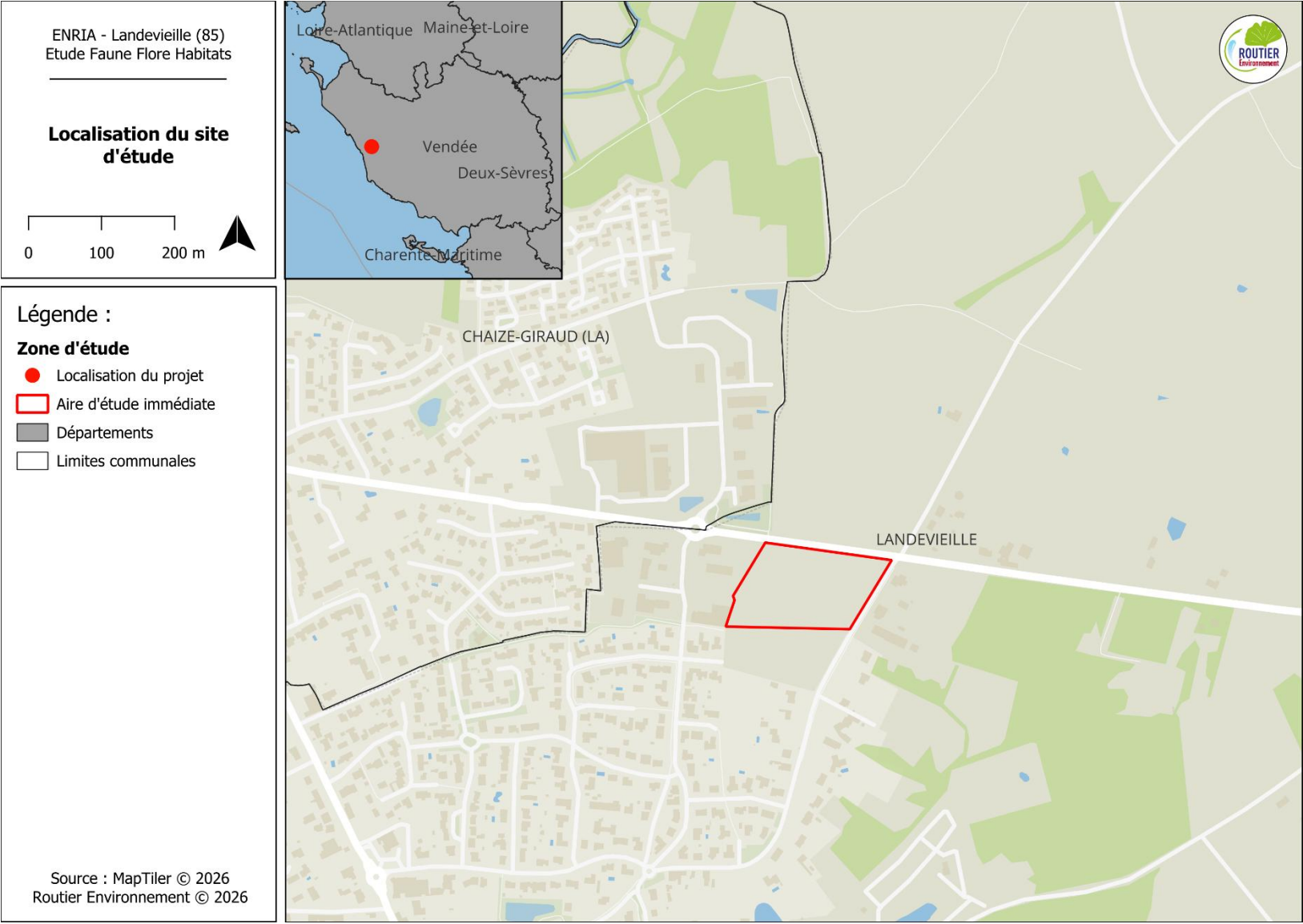


Figure 2 : Localisation du site d'étude

1.3. Délimitation des aires d'études

Le site d'étude est constitué d'une parcelle de prairie bordée par des haies.

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet

Section	Numéro	Surface (m ²)
AC	0085	19229
Total		19229 m²

1.3.1. Aire d'étude immédiate

Une aire d'étude immédiate correspondant à l'emprise de la parcelle retenue pour le projet a été définie (Figure 3). Cette zone correspond à la surface susceptible d'être la plus affectée par le projet. Les relevés floristiques et faunistiques ont été menés sur cette zone, couvrant une surface de près **1,9 Ha**.

1.3.2. Aire d'étude rapprochée (50 m)

Les milieux en périphériques de cette aire d'étude ont également été pris en compte pour les groupes faunistiques présentant des capacités de dispersion importantes, afin d'intégrer les questions relatives aux continuités écologiques (Avifaune, Mammifères). Cette zone périphérique d'un rayon de 50 m autour de l'aire d'étude immédiate correspond à l'aire d'étude rapprochée.

1.3.3. Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)

L'analyse de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du projet a été menée au sein d'une aire d'étude de 1 km autour du site d'étude. Cette analyse simplifiée consiste à identifier les potentielles continuités écologiques (Haies, cours d'eau, etc.) situées à proximité ou sur le site même.

1.3.4. Aire d'étude éloignée (10 km)

Une aire d'étude éloignée de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate a été définie afin de prendre en compte le fonctionnement écologique des espèces à une échelle plus importante (Figure 4). Une analyse bibliographique des zonages réglementaires et du patrimoine naturel a également été effectuée à cette échelle.

Les cartes des pages suivantes présentent la délimitation des différentes aires d'études.

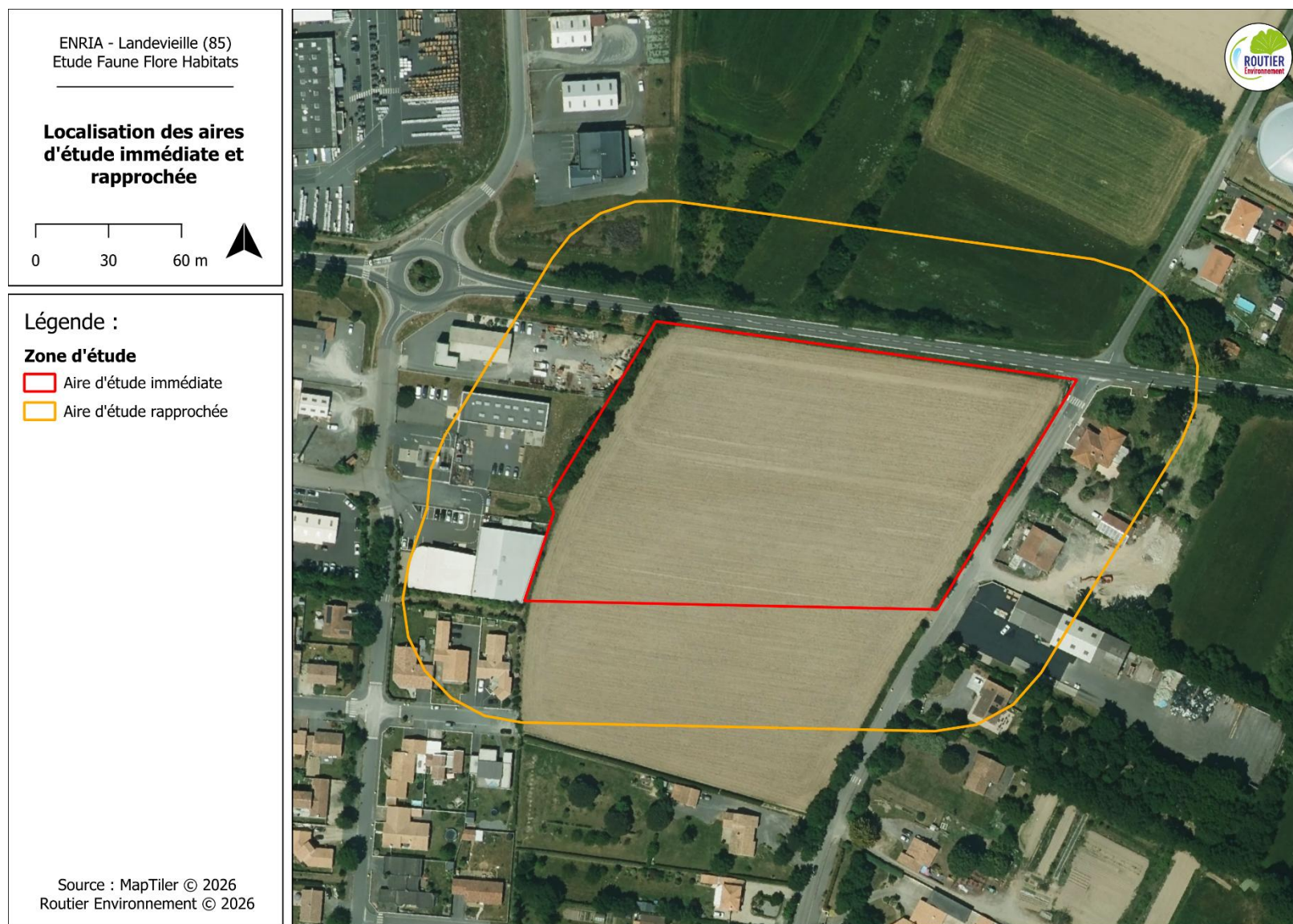


Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée

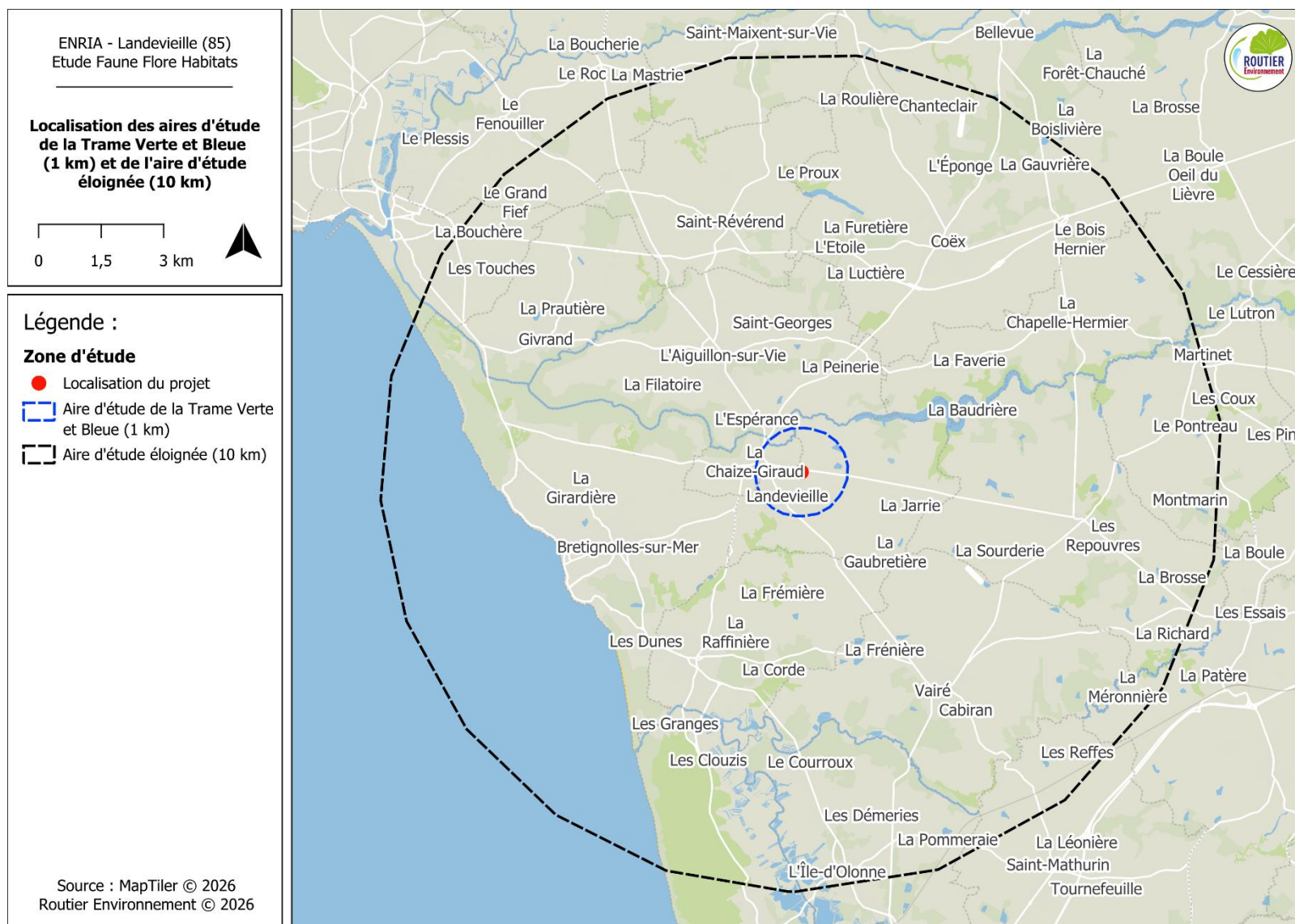


Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km)

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Les zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été relevés au sein de l'aire d'étude éloignée.

On distingue 3 grands types de zonages liés au patrimoine naturel :

- **Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel**, ces espaces n'ont pas de portée réglementaire directe, mais sont une source de connaissance importante pour un territoire sur sa richesse écologique. Ces informations nous permettent notamment d'orienter nos recherches avant notre intervention sur le terrain. Ces zonages comprennent les ZNIEFF et les ZICO.
- **Les zonages réglementaires** imposent une contrainte réglementaire. Il en existe de nombreux types tels que :
 - les sites Natura 2000 (Directive « Habitats » et « Oiseaux ») ;
 - les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ;
 - les RNR et RNN (Réserves Naturelles Régionales et Nationales) ;
 - Les sites classés et inscrits ;
 - Les PNR (Parcs naturels régionaux) ne sont pas véritablement des zonages réglementaires, néanmoins chaque PNR rédige une charte détaillant la politique de protection de l'environnement et d'aménagement de son territoire. Cette charte est approuvée par les communes adhérentes et doit être respectée.
- **Les autres zonages environnementaux**, ce sont des sites dont l'acquisition foncière est réalisée par des structures publiques (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ou associatives (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui ont pour vocation la protection de la biodiversité.
Ils comprennent :
 - Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)
 - Les terrains du Conservatoire du littoral
 - Les terrains des Conservatoires d'espaces naturels

Il ne sera listé dans les pages suivantes uniquement les zonages se trouvant dans la zone d'étude éloignée.

2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF représentent un outil de connaissance du patrimoine naturel du territoire français. Elles ont pour vocation d'identifier et de décrire les espaces présentant le plus grand intérêt écologique et abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires ont été lancés en 1982, et servent maintenant de socle de connaissance et d'outil d'aide à la décision pour la gestion et la protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : Espace généralement de faible surface, comportant des milieux homogènes et également la présence d'espèces, d'association d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- Les ZNIEFF de type II : Espaces qui englobent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers. Ces espaces possèdent une cohésion et une richesse plus importante que le reste du territoire.

Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

Ces zones ont servi de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000. Leur périmètre n'ayant pas évolué depuis 1994, les ZICO sont de vieux zonages, il devient donc de moins en moins judicieux de les utiliser.

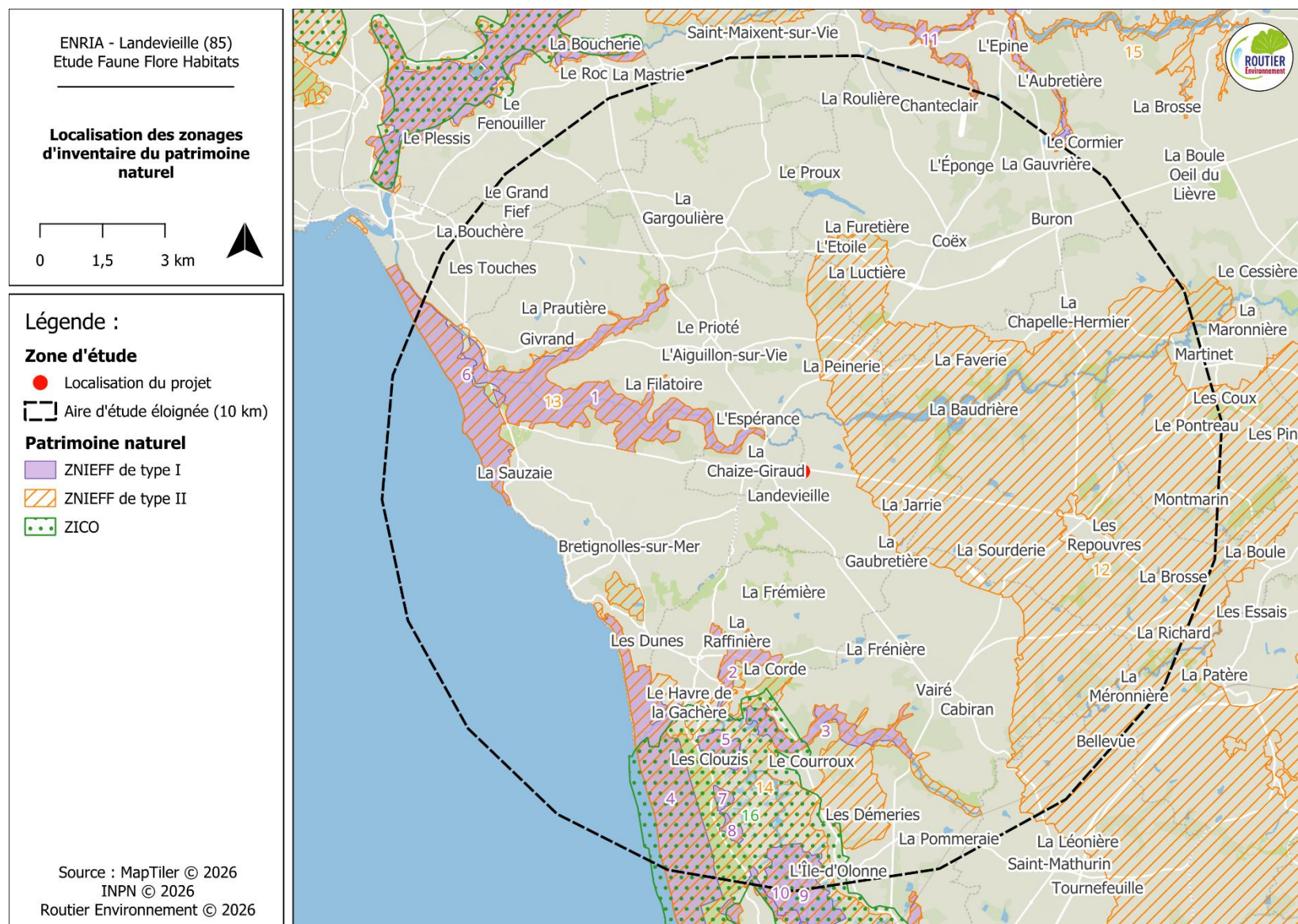


Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km

Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
ZNIEFF de type I				
520005774	MARAIS DU JAUNAY	629,15	1,1	1
520030114	VALLEE DE LA CRULIERE	105,87	3,9	2
520005771	VALLEE ET COTEAUX DE L'AUZANCE	164,35	5,5	3
520005767	FORET ET DUNES DE LA VIEILLE GARENNE A LA PARACOU	1 029,75	5,6	4
520005769	PARTIE NORD DES MARAIS DE LA GACHÈRE	58,78	6,4	5
520005773	MASSIF DUNAIRE DE LA SAUZAIE	361,33	6,8	6
520520004	LES CONCHES BRESSAUDIERES	18,58	7,7	7
520520005	MARAIS BOURNEAU ET CLOUZIS L'EVEQUE	19,25	8,3	8
520005770	PARTIE SUD DES MARAIS DE LA GACHERE	346,39	8,9	9
520520006	AFFLEUREMENT CALCAIRE D'OLONNE SUR MER	41,41	9,5	10
520616305	VALLÉE DE LA VIE ET AFFLUENTS EN AVAL D'APREMONT	269,32	9,7	11
ZNIEFF de type II				
520005733	BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON	32467,60	1,0	12
520016289	DUNES DE LA SAUZAIE (LE PONT JAUNAY) ET MARAIS DU JAUNAY	1048,13	1,1	13
520005766	DUNES, FORET, MARAIS ET COTEAUX DU PAYS D'OLONNE	3894,99	3,9	14
520015213	VALLEE DE LA VIE DU LAC DE BARRAGE A DOLBEAU	613,52	9,7	15
ZICO				
	MARAIS ET FORET D'OLONNE	3284,19	5,2	16

Le site est localisé à proximité immédiate de plusieurs zonages d'inventaire écologique, notamment à environ 1,1 km de la ZNIEFF de type I « Marais du Jaunay », ainsi qu'à 1 km de la ZNIEFF de type II « Bocage à chêne tauzin entre Les Sables-d'Olonne et La Roche-sur-Yon ».

ZNIEFF de type I

520005774 – MARAIS DU JAUNAY (1,1 km)

Le Marais du Jaunay est un ensemble de zones humides littorales situé en arrière des dunes vendéennes, formant avec le système dunaire voisin un site naturel d'intérêt communautaire. Il s'agit d'un marais aménagé par un réseau de canaux, fossés et prairies humides qui conservent une forte valeur écologique malgré les modifications hydrauliques et agricoles. Les habitats dominants sont des prairies sub-halophiles, des végétations aquatiques de fossés et de canaux, ainsi que des roselières et prairies hygrophiles. Ces milieux accueillent une flore et une faune typiques des zones humides, avec notamment la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), ainsi que plusieurs oiseaux des marais comme le Phragmite des joncs et la Gorgebleue à miroir.

520030114 - VALLEE DE LA CRULIERE (3,9 km)

La Vallée de la Crulière correspond à un vallon encaissé du massif microgranitique de Saint-Martin-de-Brem, où la diversité des sols, des pentes et des expositions engendre une mosaïque d'habitats naturels. Les coteaux secs accueillent des landes et pelouses acidiphiles rares à l'échelle locale, tandis que le fond de vallée est occupé par des boisements humides, des prairies hygrophiles et des roselières à Phragmites. En aval, l'influence littorale se traduit par l'apparition de végétations de prés salés. Ce site présente un intérêt floristique notable avec la présence d'espèces protégées ou rares telles que *Cistus psilosepalus*, *Romulea columnae* et *Ornithopus compressus*. Cette diversité est renforcée par la mosaïque d'habitats et la dynamique de reconquête des friches, favorables à une entomofaune variée.

ZNIEFF de type II

520005733 – BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON (1 km)

Le Bocage à Chêne Tauzin entre Les Sables-d'Olonne et La Roche-sur-Yon correspond à un paysage bocager relativement bien conservé, caractérisé par un dense réseau de haies et de talus. Ces derniers accueillent une flore diversifiée à affinité landicole, avec notamment la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), l'Asphodèle

d'Arrondeau (*Asphodelus arrondeaui*) et la Potentille des montagnes (*Potentilla montana*). La présence abondante du Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et du Chêne vert (*Quercus ilex*) confère au site une identité écologique originale, marquée par des influences littorales. Le secteur présente également un intérêt pour l'avifaune, notamment en tant que zone de halte migratoire pour le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*).

520016289 - DUNES DE LA SAUZAIE (LE PONT JAUNAY) ET MARAIS DU JAUNAY (1,1 km)

La ZNIEFF constitue un vaste ensemble littoral associant un cordon dunaire bien développé et un marais en partie saumâtre. Cette complémentarité de milieux favorise une grande diversité d'habitats naturels et confère au site un intérêt écologique majeur. Le secteur dunaire abrite une flore patrimoniale particulièrement riche, avec plusieurs espèces protégées présentes en abondance. L'avifaune y est également remarquable, notamment grâce à la nidification de passereaux caractéristiques des milieux ouverts et dunaires. Les zones humides du marais présentent un fort potentiel d'accueil pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ainsi que pour de nombreuses espèces d'amphibiens et de reptiles. L'ensemble forme ainsi un réservoir de biodiversité d'importance à l'échelle du littoral vendéen.

520005766 - DUNES, FORET, MARAIS ET COTEAUX DU PAYS D'OLONNE (3,9 km)

La ZNIEFF constitue un ensemble naturel exceptionnel à l'échelle régionale, regroupant sur un territoire restreint une grande diversité de milieux : dunes littorales, marais salés et d'eau douce, vallées humides, coteaux schisteux, tourbières alcalines et boisements. Cette mosaïque d'habitats, dont de nombreux sont d'intérêt communautaire, confère au site une très forte valeur écologique. La flore y est particulièrement riche, avec de nombreuses espèces protégées ou rares, telles que *Bartsia trixago*, *Serapias lingua* ou *Xeranthemum cylindraceum*. La faune est tout aussi remarquable, notamment l'avifaune, pour laquelle le site joue un rôle important de nidification, de migration et d'hivernage. Plusieurs espèces patrimoniales d'insectes, comme l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), ainsi que des amphibiens menacés tels que le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), y sont également présents.

2.1.2. Les zonages réglementaires

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui vise à conserver ou à rétablir des habitats naturels et semi-naturels et des espèces à forts enjeux de conservation en Europe, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés. Le réseau est divisé en deux zones distinctes :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui visent la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la conservation d'espèces et d'habitats figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats Faune Flore.

Site inscrit

« Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. » Ministère de la culture

Site classé

« Un site classé est un site artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel. » Ministère de la Culture.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Les réserves naturelles nationales sont un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs, ainsi que les milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologiques ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que des milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Parc Naturel Régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en « Parc naturel régional » peut être réalisé lorsque le territoire est de grande qualité, mais que l'équilibre entre les différentes composantes du patrimoine culturel et naturel est fragile (paysages, milieux naturels et patrimoine culturel). Un Parc naturel régional s'organise autour :

- Du développement durable
- De la protection et de la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.

RAMSAR

Les sites RAMSAR sont des zones humides d'importance internationale particulièrement comme des habitats des oiseaux d'eau. La convention de RAMSAR est un traité international adopté par 170 états, le 2 février 1971, ayant pour but d'enrayer la dégradation et la disparition des zones humides. La France s'est engagée à préserver 52 sites représentant une surface de plus de 3,7 millions d'hectares.

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

« Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. » Cerema

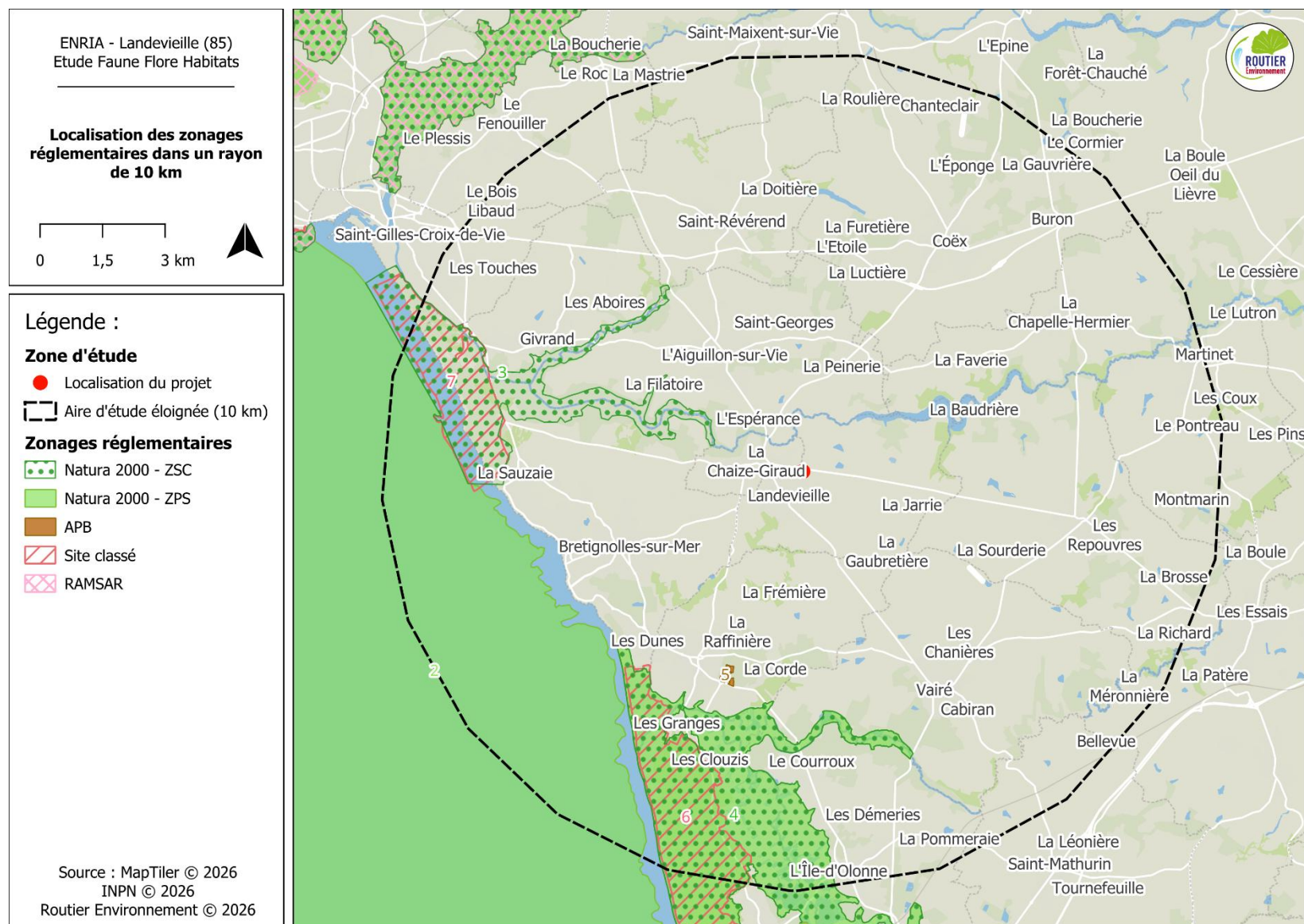


Figure 6 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 10 km

Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Natura 2000 - ZPS				
FR5212010	DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE	2889,81	5,5	1
FR5212015	SECTEUR MARIN DE L'ILE D'YEU JUSQU'AU CONTINENT	-	6,0	2
Natura 2000 - ZSC				
FR5200655	DUNES DE LA SAUZAIE ET MARAIS DU JAUNAY	1138,74	2,1	3
FR5200656	DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE	2889,81	5,5	4
APB				
FR3800925	VALLEE DE LA CRULIERE	7,9941892	4,9	5
Site classé				
	LA FORET D'OLONNE ET LE HAVRE DE LA GACHERE	1224,7	5,8	6
	LES DUNES DU JAUNAY ET DE LA SAUZAIE	659,4	7,0	7
RNN				
-				
PNR				
-				
Site inscrit				
-				
RAMSAR				
-				
RNR				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire, toutefois il se situe à proximité (2,1 km) de la Natura 2000 – ZSC « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay ».

NATURA 2000 - ZPS

FR5212010 – DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE (5,5 km)

Vaste ensemble littoral associant des dunes mobiles et fixées, une forêt de Pins maritimes et un réseau de marais salés et d'eau douce. Cette diversité de milieux, reposant sur des substrats schisteux et localement calcaires, favorise une richesse écologique remarquable. Les habitats dunaires présentent une succession végétale bien conservée, avec de nombreuses dépressions humides parfois tourbeuses. La forêt littorale, dominée par le Pin maritime (*Pinus pinaster*), accueille diverses espèces d'orchidées ainsi que quelques peuplements spontanés de Chêne vert (*Quercus ilex*). Les marais, majoritairement issus d'anciennes salines, abritent quant à eux une végétation halophile de grande valeur patrimoniale.

FR5212015 – SECTEUR MARIN DE L'ILE D'YEU JUSQU'AU CONTINENT (6,0 km)

Le site constitue un vaste espace marin d'importance majeure pour l'avifaune de la façade atlantique. Situé autour et au large de l'Île d'Yeu, il joue un rôle essentiel comme zone d'alimentation, de migration et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins. Le site est particulièrement remarquable pour le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce menacée à l'échelle mondiale, dont une part importante de la population fréquente les eaux entre l'île et le continent. Il accueille également d'importantes concentrations hivernales de Plongeon catmarin (*Gavia stellata*), Guillemot de Troïl (*Uria aalge*), Pingouin torda (*Alca torda*) et Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*). Les périodes migratoires voient également le passage de nombreuses espèces patrimoniales telles que le Fou de Bassan (*Morus bassanus*), le Grand Labbe (*Stercorarius skua*), la Sterne caugek (*Thalasseus sandvicensis*) ou l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*). En raison de son caractère entièrement marin et de la forte concentration d'oiseaux qu'il accueille, ce site présente un enjeu de conservation élevé.

NATURA 2000 - ZSC

FR5200655 – DUNES DE LA SAUZAIE ET MARAIS DU JAUNAY (2,1 km)

Les Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay constitue un ensemble littoral remarquable associant un cordon dunaire bien conservé à un réseau de zones humides arrière-littorales. Il se caractérise par la diversité de ses habitats, comprenant des dunes mobiles, des dunes boisées, des prairies humides parfois sub-halophiles, des marais, des roselières et des aulnaies. Le site présente un intérêt floristique important avec la présence d'une des plus belles stations régionales d'*Omphalodes littoralis*, espèce patrimoniale des dunes atlantiques. Les boisements de Chêne vert (*Quercus ilex*) et de Pin maritime (*Pinus pinaster*) participent également à l'originalité écologique du secteur. Cette mosaïque de milieux favorise une biodiversité riche et variée, faisant du site un réservoir écologique majeur du littoral vendéen.

2.1.3. Les autres zonages

Terrains du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations régionales qui œuvrent pour la protection, la valorisation et la gestion d'espaces naturels. Ces associations agissent notamment par acquisitions foncières ou par signatures de conventions pour mettre en place une gestion protégeant les richesses écologiques des sites naturels.

Espace Naturel Sensible (ENS)

Un ENS vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. Le conseil départemental acquiert des terrains par voie amiable, par préemption voire par expropriation. Ces terrains sont ensuite protégés de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles.

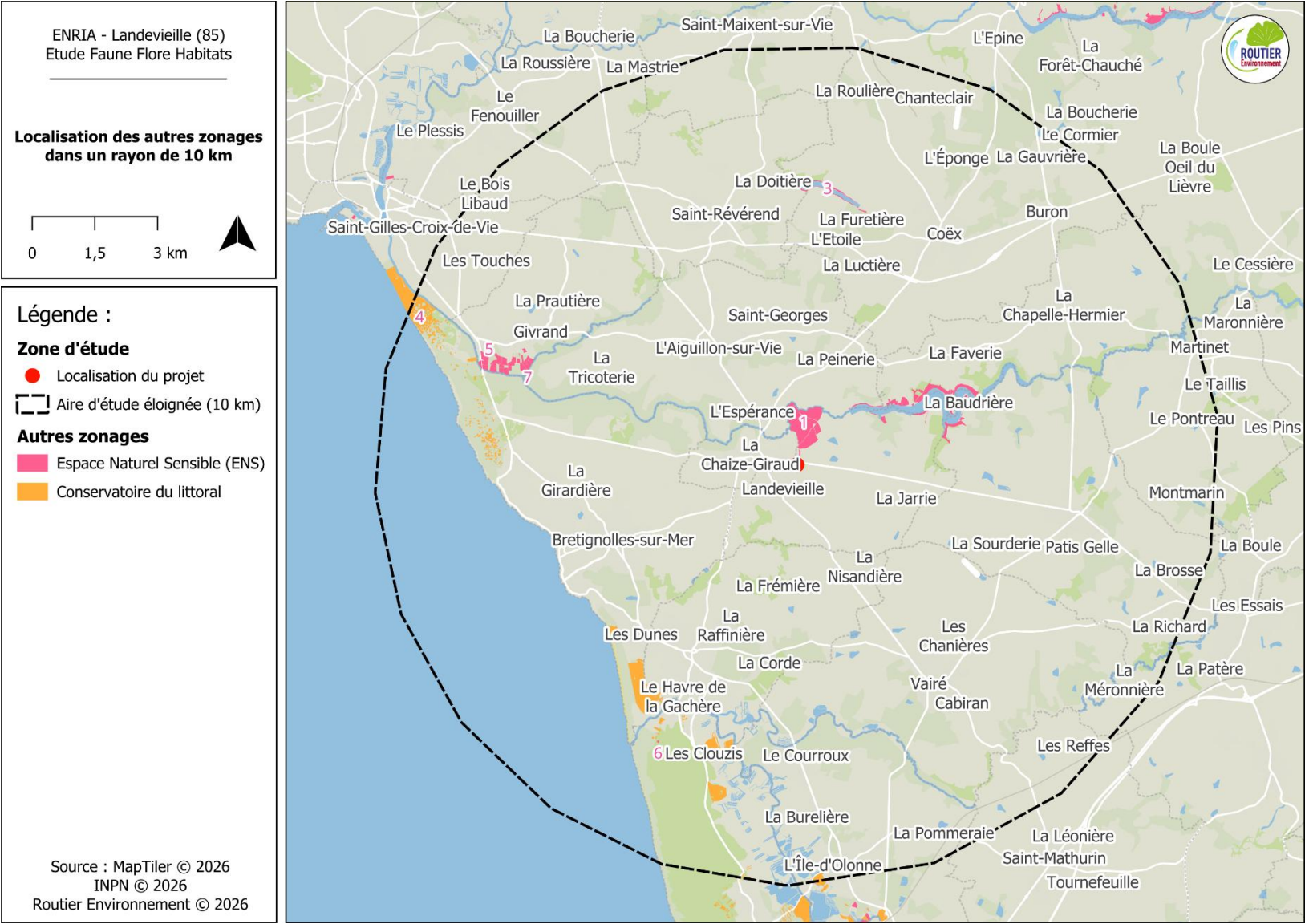


Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km

Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SUPERFICIE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Espaces Naturels Sensibles (ENS)				
FR4702016	LANDEVIEILLE TOURISTIQUE (ZAD)	57,40	0,014	1
FR4702017	LAC DU JAUNAY	42,28	1,7	2
FR4701925	LAC DU GUE GORAND	5,28	6,2	3
FR4701933	RIVES DU JAUNAY ET DU GUE GORAND	17,83	6,7	4
FR4702012	GIVRAND TOURISTIQUE (ZAD)	14,79	6,8	5
FR4701997	FORET D'OLONNE	0,23	7,3	6
FR4701981	DUNE DU JAUNAY ET DE LA SAUZAIE	0,06	9,5	7
Terrain des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)				
-				
Terrain du Conservatoire du Littoral				
FR1100118	LA GACHERE	51,05	5,7	8
FR1100637	MARAIS D'OLONNE	161,91	6,3	9
FR1100117	DUNES DU JAUNAY ET DE LA SAUZAIE	80,84	6,9	10

Le site projet est situé à seulement 14 m de l'Espace Naturel Sensible (ENS) nommé « Landevieille touristique (ZAD) ».

2.2. Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. » Ministère de l'Écologie.

Le code de l'Environnement (article L. 371-1) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La notion de trame verte et bleue englobe plusieurs entités du paysage notamment :

- Les réservoirs de biodiversité, des espaces avec une richesse biologique importante et dans laquelle les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie. Ces espaces comprennent notamment les espèces protégées et les espaces naturels importants (cités précédemment).

- Les corridors écologiques, éléments qui assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité et qui permettent donc aux espèces de se déplacer pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. Ils comprennent des éléments naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires.
- Les cours d'eau et les zones humides, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La notion de trame verte et bleue a été instruite dans le droit français avec la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise un certain nombre de mesures pour préserver la diversité du vivant. Cette loi indique notamment que, dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré.

2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale ayant pour but la planification de l'aménagement du territoire. Ce document donne une vision globale (à l'échelle régionale) des réservoirs de biodiversité ainsi que des continuités écologiques qui les relient.

Le SRCE s'articule autour d'un plan d'action stratégique en définissant les actions prioritaires à mener. Aujourd'hui, les SRCE ont été intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRCE-TVb du Nord-Pas de Calais a été approuvé en juillet 2014, puis annulé par décision du tribunal administratif en février 2017. Cependant, le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (STRADDET) adopté le 30 juin 2020 intègre les problématiques concernant la trame verte et bleue dans ses objectifs.

2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

À l'échelle de la région des Pays de la Loire

Le site d'étude se trouve en milieu urbain, localisé entre une zone agricole à l'est, et une zone d'activités à l'ouest, au sein de laquelle les fonctionnalités écologiques semblent limitées. À noter que la plupart des obstacles identifiés correspondent à des routes ou à d'autres ouvrages.

D'après la DREAL des Pays de la Loire, on observe la présence de routes et d'autoroutes très fréquentées, à proximité de la commune de Landevieille.

Le site d'étude se situe au milieu de corridor écologique et de réservoir de biodiversité qui se trouve de part et d'autre de la zone d'étude. Toutefois, au regard informations recueillies, au sein des cartographies de la trame verte et bleue, le projet n'entrave pas la continuité écologique.

La cartographie de la trame verte et bleue, extraite de la DREAL des Pays de la Loire, est disponible sur la page suivante.

À l'échelle du projet (1 km autour de la zone d'étude)

Le site est situé dans un environnement contrasté, entre des zones résidentielles à l'ouest et zone agricole à l'est.

Selon la DREAL des Pays de la Loire, dans un rayon d'un kilomètre se trouve un réservoir de biodiversité au Nord, ainsi que deux corridors fluviaux.

- Un réservoir de biodiversité se situe au nord de la commune ;
- Deux corridors fluviaux se situe autour de la commune de Landevieille ces continuités longe l'axe reliant les réservoirs de biodiversité.

Ainsi, il apparaît que le site du projet est situé en dehors de tous réservoirs de biodiversité, de corridors principaux et de zones à enjeux reconnues. Néanmoins, la présence de milieux naturels à proximité est susceptible de favoriser des déplacements ponctuels de certaines espèces.

Les fonctionnalités de la trame verte et bleue entre la zone d'étude et le milieu environnant, sont jugées **faibles**.

La cartographie de la trame verte et bleue à petite échelle est présente en figure 10.

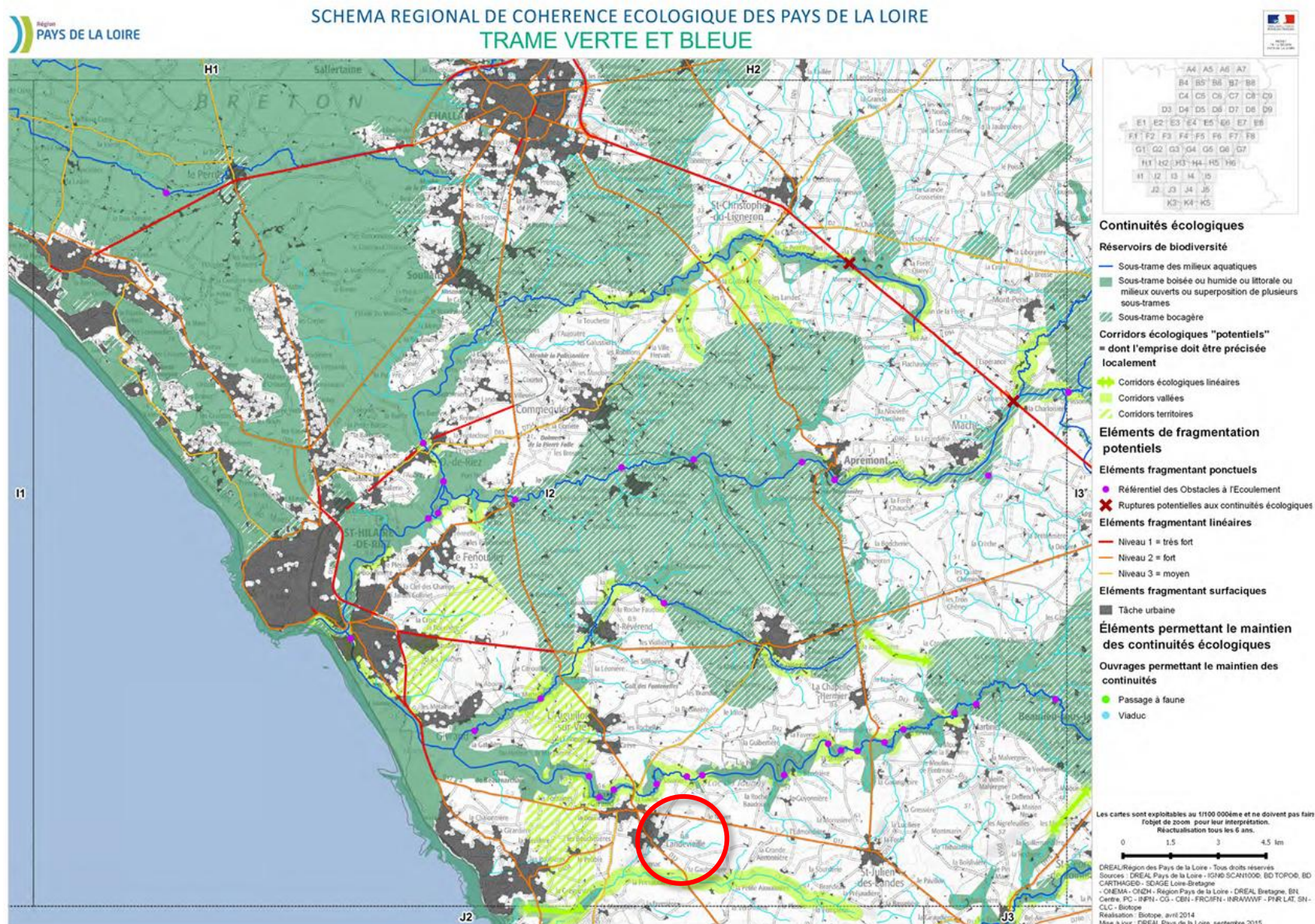


Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Source : DREAL Pays de la Loire)



Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site

3. ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES

Au-delà des espèces patrimoniales identifiées au sein des zonages d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.), les bases de données naturalistes régionales ont été consultées afin d'identifier les espèces à enjeux potentiellement présentes sur le site d'étude :

- Pour l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques :
 - Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), administré par le Muséum national d'histoire Naturelle et l'Office français de la biodiversité.
- Pour les espèces floristiques :
 - Les données du **Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)**, organisme référent pour la connaissance et la conservation de la flore sauvage et des habitats naturels en région Pays de la Loire.
- Pour les espèces faunistiques :
 - Les données de **Biodiv'Pays de la Loire**, plateforme régionale de diffusion des observations naturalistes, développée dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) des Pays de la Loire et alimentée par de nombreux partenaires naturalistes régionaux.

Ces recherches bibliographiques ont été menées à l'échelle de la commune de Landevieille.

Les bases de données naturalistes ont été consultées le 4 juin 2026.

À noter que les résultats issus de ces bases de données participatives ne sont pas exhaustifs et évoluent au cours du temps.

3.1. La flore

D'après les bases de données consultées, 175 espèces floristiques sont connues sur la commune de Landevieille.

Parmi ces observations, une seule espèce possède un statut de protection à l'échelle régionale (Tableau 5).

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Littorelle à une fleur	<i>Littorella uniflora</i>	2016

Le territoire possède une diversité spécifique notable. Une seule espèce protégée a été recensée à l'échelle communale.

Lors des prospections, une attention particulière sera portée sur la Littorelle à une fleur.

3.2. L'avifaune

D'après les bases de données consultées, 138 espèces avifaunistiques sont recensées sur la commune de Landevieille. Au regard de leur statut de conservation et réglementaire, 76 d'entre elles sont d'intérêt patrimonial.

Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2023
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2026
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	2025
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2017
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2025
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2018
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	2025
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2022
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	2022
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2026
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2025
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2023
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	2023
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2025
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	2022
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	2024
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2025
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2026
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2025

Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2025
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	2025
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	2023
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	2022
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2024
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	2024
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2026
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2025
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2025
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	2026
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2025
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2025
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2025
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	2026
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	2026
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	2024
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	2025
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2022
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	2024
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2025
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2022
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	2025
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	2017
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	2016

Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2025
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2025
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2026
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2025
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	2025
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2026
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2025
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	2020
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2026
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2018
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	2025
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	2025
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2021
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	2022
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	2020
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2026
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	2023
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2026
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2026
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2026
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2022
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	2015
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	2025
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	2023

Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2023
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	2025
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2025
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2026
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2025
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2026

La diversité avifaunistique et la présence d'espèces patrimoniales sont remarquables à l'échelle de la commune de Landevieille. Ce constat s'explique par la présence de milieux diversifiés et la proximité du littoral.

Lors des prospections, l'attention sera notamment portée sur les passereaux, susceptibles de nicher au sein des haies, ainsi que sur les espèces inféodées aux milieux humides.

3.3. Les mammifères terrestres

D'après les bases de données, 15 espèces de mammifères terrestres sont recensées sur la commune de Landevieille.

Parmi ces observations, 6 espèces présentent un statut de protection ou un intérêt patrimonial à l'échelle nationale.

Tableau 7 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	1999
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2025
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	2023
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2025

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2023
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2022

Six espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sont susceptibles de fréquenter ponctuellement la zone d'étude.

3.4. Les chiroptères

D'après les bases de données, 6 espèces de chiroptères sont mentionnées sur la commune de Landevieille. À noter que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 8 : Liste des espèces de chiroptères recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2001
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2000
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	2001
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2000
Petit rhinolophe	<i>Nyctalus leisleri</i>	2002
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1999

Six espèces de chiroptère sont connues sur la commune de Landevieille.

3.5. L'entomofaune

3.5.1. Les orthoptères

D'après les bases de données, 20 espèces d'orthoptères sont recensées sur la commune de Landevieille. Il s'agit d'espèces présentant un statut de conservation favorable relativement communes en région des Pays de la Loire.

Néanmoins, on relève la présence d'une espèce patrimoniale d'après son statut de rareté ou de conservation.

Tableau 9 : Liste des espèces d'orthoptères patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	2011

Une seule espèce d'orthoptère d'intérêt patrimonial est connue sur la commune de Landevieille.

3.5.2. Les odonates

D'après les bases de données, 21 espèces d'odonates sont recensées sur la commune de Landevieille.

Il s'agit d'espèces très communes à communes en région des Pays de la Loire.

Tableau 10 : Liste des espèces d'odonates patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2011

Une espèce d'odonate d'intérêt patrimonial ou protégée est connue sur la commune de Landevieille.

3.5.3. Les lépidoptères - rhopalocères

D'après les bases de données, 20 espèces de lépidoptères-rhopalocères sont recensées sur la commune de Landevieille. Il s'agit d'espèces possédant un statut de conservation favorable, très communes à communes en région des Pays de la Loire.

Néanmoins, on relève la présence d'une espèce patrimoniales d'après son statut de rareté ou de conservation.

Tableau 11 : Liste des espèces de lépidoptères - rhopalocères patrimoniales recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Piérade des Biscutelles	<i>Euchloe crameri</i>	2011

Une espèce de lépidoptère – rhopalocère d'intérêt patrimonial est connue sur la commune de Landevieille.

3.6. L'herpétofaune

3.6.1. Les reptiles

D'après les bases de données naturalistes, huit espèces de reptiles sont mentionnées sur la commune de Landevieille.

Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	2022
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	2019
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	2021
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	2018

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	2025
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2026
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	2023
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2019

Une attention particulière sera apportée sur les milieux ouverts ensoleillés constituant des habitats favorables.

3.6.2. Les amphibiens

D'après les bases de données naturalistes, 6 espèces d'amphibiens sont recensées sur la commune de Landevieille.

Tableau 13: Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Landevieille.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	1999
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2023
Grenouille verte	<i>Pelophylax</i>	2026
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2024
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	2022
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2024

On note la présence de six espèces protégées susceptibles de fréquenter le site d'étude en phase terrestre.

4. CONCLUSION BIBLIOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée en milieu urbain. L'analyse de la bibliographie permet d'observer les intérêts floristiques et faunistiques présents aux alentours du site. D'une manière générale les enjeux identifiés sont localisés au sein des milieux humides, notamment au Nord du site avec les marais de Guines.

On note la présence d'une ZNIEFF de type I située à environ 1,1 km du site d'étude, nommée le « Marais du Jaunay ». Cette ZNIEFF est constituée d'un ensemble de zones humides littorales situées en arrière des dunes vendéennes. Les habitats dominants sont des prairies sub-halophiles, des végétations aquatiques de fossés et de canaux, ainsi que des roselières et prairies hygrophiles. Ces milieux accueillent une flore et une faune typiques des zones humides, avec notamment la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), l'Agrion de mercurie (*Coenagrion mercuriale*), ainsi que plusieurs oiseaux des marais comme le Phragmite des joncs et la Gorgebleue à miroir.

Le site d'étude se situe également à 1 km d'une ZNIEFF de type II dénommée le « Bocage à chêne tauzin entre les sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon ». Cette ZNIEFF correspond à un paysage bocager relativement bien conservé, caractérisé par un dense réseau de haies et de talus. La présence abondante du Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et du Chêne vert (*Quercus ilex*) confère au site une identité écologique originale, marquée par des influences littorales. Le secteur présente également un intérêt pour l'avifaune, notamment en tant que zone de halte migratoire pour le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*).

Les enjeux localisés à l'échelle de ces ZNIEFF ne sont pas forcément les mêmes rencontrés sur la zone étudiée. En effet, les activités humaines à proximité réduisent considérablement l'occupation du site par la faune et la flore.

Enfin, les bases de données naturalistes indiquent la présence de plusieurs espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sur la commune de Landevieille. Lors des investigations de terrain, une attention particulière est alors portée sur ces espèces à enjeux.

Ainsi, au regard de la bibliographie, les enjeux environnementaux sur la zone étudiée semblent **modérés**.

5. MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS

5.1. Équipe de travail

Tableau 14 : Intervenants de la mission

Coordination de la mission	Thomas ROUTIER
Prospections de terrain	Étienne POYEN
Rédaction du rapport	Adeline LÉVEILLÉ

5.2. Calendrier et conditions de prospections

Les prospections ont été réalisées en période printanière, favorable à l'observation de l'avifaune migratrice, aux amphibiens, et aux mammifères terrestres.

Tableau 15 : Périodes d'observation préconisées pour l'étude de la faune et la flore

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Flore/Habitats												
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux hivernants												
Amphibiens												
Reptiles												
Chiroptères												
Mammifères terrestres												
Odonates												
Lépidoptères												
Orthoptères												

Tableau 16 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées

Date de passage	Couverture nuageuse (%)	Température (°C)		Vent (km/h)	Taxons étudiés
		Min	Max		
29/04/2026	50	+11,8	+19,9	0 N	Flore, Avifaune, Mammifères terrestres, Chiroptères, Herpétofaune, Entomofaune

*Données météorologiques issues de la station de Corpe (Source : infoclimat)

Prospection de jour

5.3. Méthodologie par taxon

5.3.1. Habitats et flore

Les prospections pour les relevés botaniques sont effectuées en période de développement végétatif, permettant d'identifier les habitats et les espèces végétales. Ainsi, **1 passage** sur le site a été effectué dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats.

Caractérisation des habitats

La caractérisation d'un habitat se base sur plusieurs critères :

- Les espèces végétales ;
- La structure de végétation ;
- L'usage du site.

La caractérisation est complétée par des relevés phytosociologiques permettant de définir les communautés végétales existantes. La caractérisation des habitats se fait selon les nomenclatures Corine Biotope et EUNIS. Une cartographie des habitats est réalisée à l'échelle du site projet.

Il est également observé la présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitat/Faune/Flore »).

Détermination de la flore

L'étude floristique consiste à relever la liste des espèces présentes sur l'aire d'étude immédiate de la manière la plus exhaustive possible. Pour cela, les inventaires floristiques sont réalisés par type d'habitat.

La première étape consiste donc à répertorier les différentes unités écologiques présentes sur la zone d'étude. Lorsque celles-ci sont définies, nous réalisons un inventaire floristique sur chacune des unités. Le type d'habitat détermine la surface d'inventaire minimale à réaliser. Le tableau ci-contre indique les surfaces d'inventaire minimales par habitat.

Dans le cas des végétations herbacées, un quadrat est réalisé à l'emplacement le plus représentatif de l'habitat puis un inventaire exhaustif des espèces présentes sur la surface du relevé est réalisé.

Afin d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible, l'ensemble du site d'étude est également parcouru à pied afin de relever les espèces non observées dans les quadrats.

Les espèces floristiques protégées ou patrimoniales rencontrées lors des prospections ont fait l'objet d'une description avec localisation et évaluation quantitative. Les espèces exotiques envahissantes sont également géoréférencées et une estimation de la surface ou du nombre d'individus a été effectuée.

La nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Brest : Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire

Tableau 17 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat

Type d'habitat	Surface ou linéaire d'inventaire
Communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau	< 1 m ²
Végétations fontinales, peuplement de petits joncs, zones piétinées, rochers et murs	< 5 m ²
Tourbières, marais à petit Carex, pâturages intensifs, pelouses pionnières, combes à neige	< 10 m ²
Prairies de fauche, pelouses maigres ou de montagne, landines à buissons nains, végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m ²
Communautés de mauvaises herbes, végétations rudérales, végétations des éboulis, des coupes forestières, des bosquets	25 à 100 m ²
Strates herbacées des forêts	100 à 200 m ²
Strates ligneuses des forêts	100 à 1000 m ²
Ourlets et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

5.3.2. Avifaune

L'objectif de cette étude est d'inventorier les espèces avifaunistiques qui fréquentent le site d'étude. En fonction de la période d'observation et de l'activité sur le site, le statut de l'espèce sur le site sera considéré comme nicheur, migrateur ou de passage.

Ainsi, **1 passage** sur le site a été réalisé dans le cadre de l'étude de l'avifaune. Les prospections ornithologiques ont été menées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée en raison de l'importante capacité de dispersion de ce taxon.

Avifaune nicheuse

La méthodologie utilisée pour l'étude de l'avifaune nicheuse est la méthode des points d'écoute, couplés à la réalisation de transects. Ainsi, 2 points d'écoute ont été répartis de façon homogène sur le site, chacun éloigné d'au moins 150 mètres afin d'éviter les doubles comptages. L'observateur note pour chacun des points d'écoute pendant 20 minutes, l'ensemble des contacts sonores et visuels.

Ces sessions se font généralement tôt dans la matinée, à l'heure où les oiseaux sont les plus actifs. Si au cours d'une journée de prospection, une nouvelle espèce est observée en dehors des inventaires avifaunistiques, cette espèce est tout de même comptabilisée et localisée.

Pour les zones ouvertes (prairie, champs, plan d'eau ...) l'étude est complétée par un affut de plusieurs minutes effectué à la jumelle ou à la longue vue professionnelle.

Avifaune migratrice et hivernante

Aucun passage n'a été réalisé à cette période.

Avifaune nocturne

Aucune prospection nocturne n'a été réalisée.

Degré de certitude de la nidification d'une espèce donnée

L'étude du comportement des individus, complétée par les connaissances écologiques des espèces, permet de déterminer l'utilisation du site (alimentation, nidification, repos, etc.). Une attention particulière est notamment portée sur les possibilités de nidification sur la zone d'étude. Pour cela, les principaux comportements ou signes de nidification sont décrits selon un code atlas (European Bird Census Council (EBCC)), qui indique la probabilité de nidification d'une espèce donnée sur le site.

Tableau 18 : Codification proposée par le European Bird Census Council (EBCC)

Nidification possible	
EBCC 1	Présence dans son habitat durant sa période de nidification
EBCC 2	Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage.
Nidification probable	
EBCC 3	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
EBCC 4	Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.
EBCC 5	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
EBCC 6	Visite d'un site de nidification probable.
EBCC 7	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
EBCC 8	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée.
EBCC 9	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).
Nidification certaine	
EBCC 10	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
EBCC 11	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
EBCC 12	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.
EBCC 13	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
EBCC 14	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes ou des sacs fécaux durant sa période de nidification.
EBCC 15	Nid vu avec un adulte couvant.
EBCC 16	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).

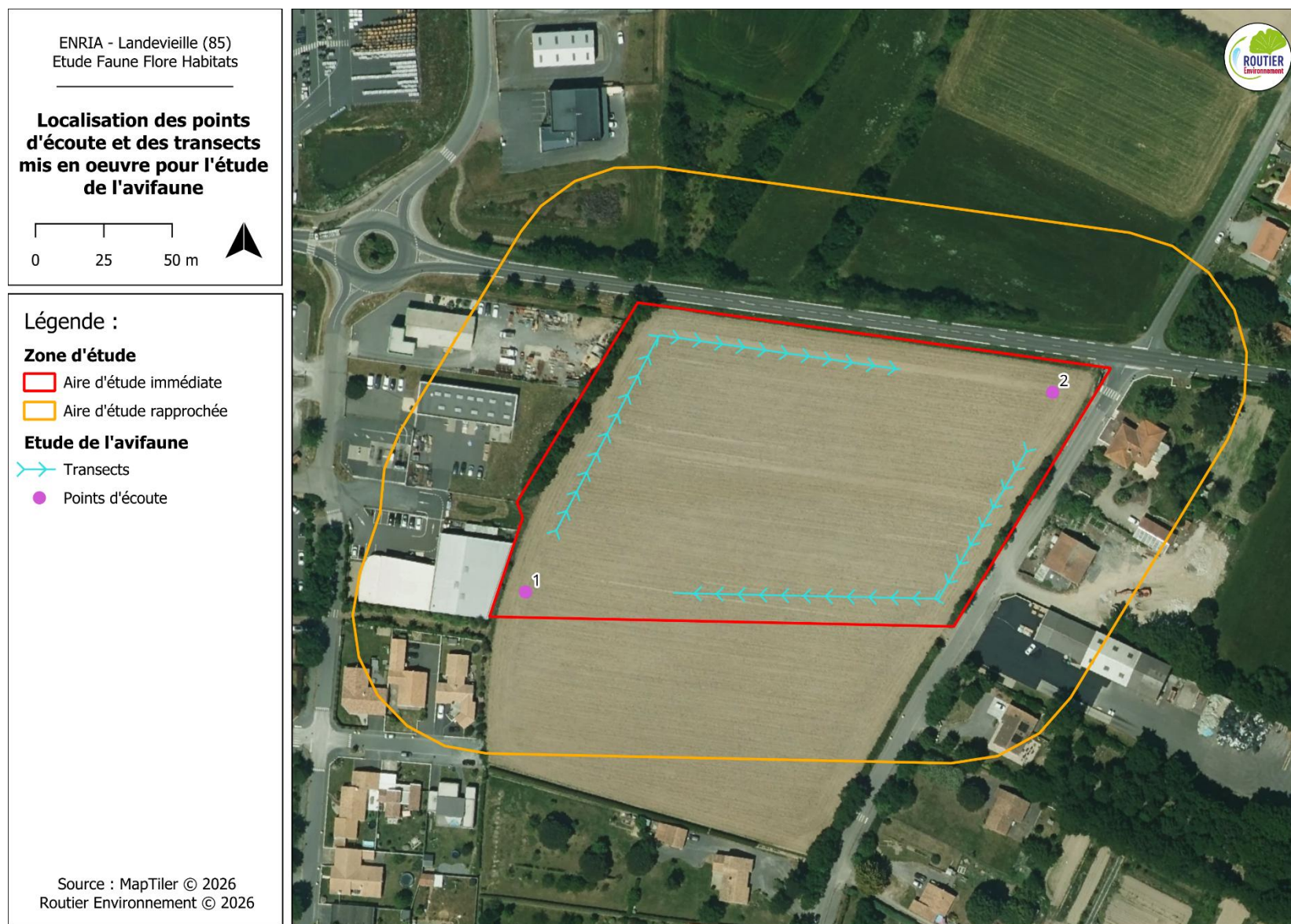


Figure 10 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en oeuvre lors de l'étude de l'avifaune

5.3.3. Chiroptères

Le passage sur le site a été effectué le 29 avril 2026, correspondant à la fin du transit printanier et au début de la période de gestation et de mise-bas. À ce stade de l'année, les chauves-souris se déplacent vers leur site de reproduction. Certains gîtes peuvent encore accueillir des individus isolés ou en essaims.

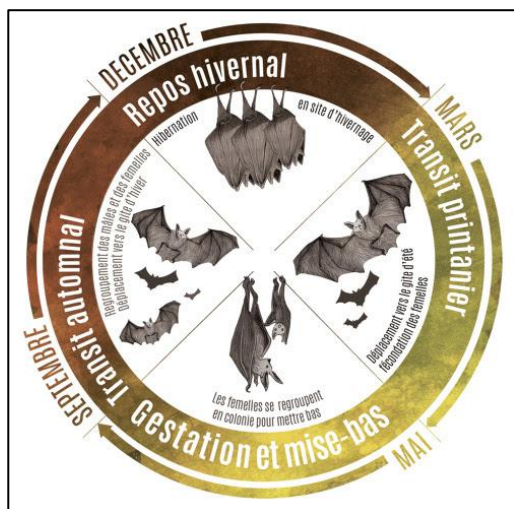


Figure 11 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)

Au regard des habitats identifiés sur le site, l'étude des chiroptères s'est uniquement basée sur la recherche de gîtes potentiels, en particulier dans les cavités et les creux d'arbres.

Une estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat favorable (bâtiments, haies) est ensuite effectuée selon l'aspect général de l'habitat donné (Signes de sénescence, présence de guanos, etc.). Le potentiel d'accueil ainsi déterminé est qualifié selon une échelle allant de très faible à fort.

Tableau 19 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat

Potentialité d'accueil	Critères d'évaluation
Très faible	Structures ne permettant pas l'accueil de chiroptères (Ex : plaine agricole, jeunes arbres sans signe de sénescence.)
Faible	Structure permettant l'accueil d'un ou plusieurs individus, mais n'est pas favorable pour une colonie. (Ex : Haies ou jeunes arbres présentant des signes de sénescence)
Modéré	Structures présentant plusieurs signes de sénescence et permettant l'établissement de colonie de reproduction ou d'hibernation et l'accueil d'individus en transit migratoire. (Ex : boisements ou haies avec des écorces décollées, fissures ou loges de pics)
Fort	Présence avérée d'un ou plusieurs gîtes, quelle que soit la nature (hibernation, reproduction, etc.). Les individus ont été observés en stationnement ou entrant/sortant.

5.3.4. Mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'effectue principalement par l'observation des traces et indices de présences parmi lesquelles :

- Les empreintes ;
- Les coulées ou passages préférentiels ;
- Les restes de repas et les excréments ;
- Les terriers ;
- Les marquages de territoires ;
- Les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

De plus, toutes les observations inopinées sont relevées en prenant en considération le maximum d'éléments (nombre d'individus, âge, sexe, comportement, ...). Les observations autour du site sont également prises en compte en raison des capacités de déplacement importantes pour ce groupe.



Figure 12 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen

5.3.5. Entomofaune

Les prospections pour l'entomofaune sont principalement axées sur les lépidoptères-rhopalocères. En effet, le mois de mars ne correspond pas à la période propice pour l'observation des odonates et des orthoptères.

Ainsi, les inventaires s'effectuent au niveau des habitats les plus attractifs pour les papillons de jour, notamment les milieux herbacés.

La méthode utilisée consiste dans un premier temps à faire un repérage sur le terrain des habitats favorables. Puis dans un second temps de réaliser un parcours de déambulation sur l'ensemble du site d'étude.

L'inventaire se fait par observation directe, et si besoin, par capture à l'aide d'un filet à papillons. L'utilisation d'un appareil photo permet la détermination d'individus pour les espèces sensibles à la manipulation.

Les conditions nécessaires à l'observation de l'entomofaune nécessitent un ciel dégagé avec un vent faible ou absent et des températures relativement chaudes.



Figure 13 : Photographie d'un Criquet des pâtures

5.3.6. *Herpétofaune*

Les amphibiens

La période d'observation des amphibiens comprend les mois de mars à août, période durant laquelle les amphibiens effectuent leur migration vers ou depuis les milieux aquatiques pour se reproduire. À la fin du printemps, les adultes qui se sont reproduits et les larves métamorphosées regagnent les habitats terrestres qui leur serviront jusqu'à la fin de l'hiver.

La présence d'amphibiens est généralement liée à la présence de milieux humides ou aquatiques à proximité du site d'étude.

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle et par écoute des adultes lors du passage diurne.

Les reptiles

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle.

Des recherches ont été effectuées au sein des habitats favorables tels que les milieux exposés au soleil (Pierres, murs exposés au soleil).

6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES

La patrimonialité d'une espèce est une notion subjective associant une valeur d'existence forte à une espèce menacée ou relativement rare, qu'elle soit protégée ou non. Elle est déterminée en fonction de différents outils de bioévaluation tels que :

- La liste rouge des espèces à l'échelle nationale et régionale ;
- La liste des espèces relevant de la Directive « Habitats, faune, flore » ;
- La liste des espèces ayant un statut de protection national ou régional ;
- La liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire.

6.1. Flore

La patrimonialité des espèces floristiques figure dans le document de référence régional « Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2018) ».

Elle est établie selon le statut de conservation et réglementaire de l'espèce considérée.

6.2. Faune

Les espèces faunistiques sont définies comme patrimoniales en fonction des documents de conservation et réglementaires.

Ainsi, la patrimonialité de l'espèce est déterminée selon son statut de conservation à l'échelle nationale et/ou régionale (au moins quasi menacée), et de son indice de rareté régional (au moins assez rare). L'évolution des effectifs des populations nicheuses est également un critère pris en considération.

En ce qui concerne l'entomofaune et les mammifères terrestres, l'espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle possède un statut de protection nationale ou régionale, ou qu'elle figure parmi la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région des Pays de la Loire.

7. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

7.1. Enjeu de conservation

L'évaluation du niveau d'enjeu de conservation des habitats, de la faune et de la flore repose principalement sur leur statut de protection et de conservation. Ces statuts sont déterminés en fonction des outils de bioévaluation nationaux ou régionaux tels que les listes rouges.

Cet enjeu dit « de conservation » diffère de l'enjeu « local ». Il ne prend pas en compte le cycle biologique de l'espèce sur le site d'étude.

Cinq niveaux d'enjeux sont proposés dans cette étude : Très fort, fort, modéré, faible et très faible. Les critères d'évaluation de l'enjeu de conservation sont présentés à la page suivante (Tableau 20).

7.2. Enjeu local

L'évaluation de l'enjeu local d'une espèce donnée dépend directement de son enjeu de conservation et de son statut sur le site.

Cet enjeu est évalué à l'échelle du site d'étude à l'aide de plusieurs paramètres :

- La période d'observation (nidification, migration, hivernage),
- L'habitat dans lequel l'espèce a été observée,
- Le comportement et l'âge/stade biologique des individus,
- Le nombre d'individus comptabilisés.

À titre d'exemple, une espèce de passage aura un enjeu local moins important qu'une espèce dont la nidification est avérée sur le site.

Tableau 20 : Critères d'évaluation de l'enjeu de conservation

Niveau d'enjeu	Critères d'évaluation
Très fort	• Espèce végétale protégée à l'échelle nationale ; • Espèce végétale et animale en danger critique d'extinction (CR) à l'échelle nationale et/ou régionale ; • Espèce d'oiseau figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».
Fort	• Habitat d'intérêt communautaire selon l'annexe I de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale protégée à l'échelle régionale ; • Espèce végétale et animale inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale et animale en danger (EN) à l'échelle nationale et/ou régionale ;
Modéré	• Espèce végétale ou animale figurant à l'annexe IV de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale et animale à l'indice de rareté régional $\geq$ AR ; • Espèce végétale et animale vulnérable (VU) ou quasi menacée (NT) à l'échelle nationale/régionale.
Faible	• Habitat non remarquable sans espèce floristique protégée ; • Espèce animale protégée (Avifaune, Chiroptères), mais non menacée.
Très faible	• Habitat très anthropisé sans espèce à enjeu ; • Espèce végétale et animale commune, non menacée, non protégée.

Tableau 21 : Critères d'évaluation de l'enjeu local

Niveau d'enjeu	Critères d'évaluation
Très fort	• Espèce floristique protégée à l'échelle nationale ou « CR » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ; • Espèce faunistique nicheuse ou reproductrice, « CR » d'après la liste rouge régionale ; • Espèce d'oiseau nicheuse figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ; • Colonie ou zone de chasse d'une espèce de chiroptère figurant à l'annexe II de la directive « Habitats »
Fort	• Espèce floristique protégée à l'échelle régionale, ou « EN » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ; • Espèce faunistique à enjeu de conservation (« EN ») nicheuse ou reproductrice ; • Colonie de reproduction et/ou d'hibernation pour les chiroptères.
Modéré	• Espèce floristique rare ($\geq$ AR), ou à enjeu de conservation (NT ou VU) ; • Espèce faunistique à enjeu de conservation (NT ou VU), nicheuse ou reproductrice ; • Espèce de chiroptère dont une zone de chasse est avérée ou dont la potentialité d'accueil est modérée
Faible	• Espèce faunistique à enjeu de conservation ($\geq$ NT) en transit ; • Espèce à faible enjeu de conservation, nicheuse ou reproductrice ; • Espèce de chiroptère en transit ponctuel, ou dont la potentialité d'accueil est faible.
Très faible	• Espèce à faible enjeu de conservation en transit ; • Espèce de chiroptères dont la potentialité d'accueil est limitée.

8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

8.1. Flore et habitats

8.1.1. Description des habitats

Lors des prospections de terrain, 2 habitats ont été recensés au sein de l'aire d'étude immédiate. Le tableau ci-dessous liste les habitats identifiés ainsi que leur surface respective.

Tableau 22 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée

Type d'habitat	Nomenclature EUNIS		Surface	
	Code	Intitulé	m ²	%
Prairie	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	18 537	96 %
Haies	FA.3	Haies d'espèces indigènes riches en espèces	692	4 %

Pour chacun des habitats identifiés, un reportage photographique et une description détaillée ont été réalisés.



Figure 14 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Habitat 1 : Prairie

Le site est majoritairement occupé par une prairie, représentant environ 96 % de la zone d'étude. Cette dernière fait l'objet d'une gestion agricole par fauche annuelle, ce qui influence fortement sa composition floristique.

En raison de cette gestion régulière, la diversité végétale demeure relativement faible et est principalement constituée d'espèces communes des prairies mésophiles et des milieux agricoles. On y observe notamment la Vesce commune (*Vicia sativa*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) ainsi que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
CB	38.2	Prairies de fauche de basse altitude



Figure 15 : Photographie de la prairie de fauche

Habitat 2 : Haies

Situées en périphérie de la parcelle, les haies représentent environ 4 % de la surface totale de la zone d'étude. Bien que faiblement représentés, ces éléments linéaires jouent un rôle écologique important en offrant des zones de refuge, d'alimentation, de repos et de nidification à de nombreuses espèces.

En bordure des parcelles, la présence de fossés contribue à diversifier les habitats et favorise le développement d'une flore caractéristique des milieux humides. On y retrouve notamment le Gaillet des marais (*Galium palustre*) et le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*).

Malgré leur faible représentation sur le site, les haies et les fossés associés participent au maintien de la biodiversité locale et favorisent les déplacements de la faune au sein du paysage agricole.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	FA.3	Haies d'espèces indigènes riches en espèces
CB	84.2	Bordures de haies



Figure 16 : Photographie d'une haie

8.1.2. Bilan des enjeux relatifs aux habitats

Malgré un environnement soumis à une forte pression anthropique ainsi qu'à des nuisances sonores à proximité immédiate, le site conserve un intérêt écologique à l'échelle locale.

Les prairies exploitées présentent un enjeu écologique limité en raison de leur faible diversité floristique et de l'influence marquée des pratiques agricoles. Ces milieux offrent des conditions relativement peu favorables à l'expression d'une flore diversifiée.

En revanche, les secteurs moins entretenus, tels que les haies, présentent un intérêt écologique plus marqué. La végétation y est plus spontanée et diversifiée, créant des micro-habitats favorables pour la faune locale, et notamment pour l'avifaune. Ces zones offrent abris, sites de reproduction et corridors écologiques ponctuels, malgré leur surface limitée.

Néanmoins, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site. Ainsi, les enjeux relatifs aux habitats en termes d'intérêts communautaires sont **faibles**.



Figure 17 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.1.3. La flore

Les relevés de végétations sont complétés par un relevé botanique listant les espèces floristiques implantées sur la parcelle.

L'ensemble des espèces observées est décrit dans un tableau en Annexe. Ce tableau présente également leur statut de conservation et leur statut réglementaire. Ces informations sont issues de la nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Brest : Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire.

Lors des investigations, **57 espèces** ont été relevées sur l'ensemble de la parcelle étudiée. La plupart des espèces sont très communes à communes en région des Pays de la Loire.

Espèce floristique protégée

Aucune espèce floristique protégée n'a été observée sur le site d'étude.

Espèce floristique patrimoniale

Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été observée sur le site d'étude.

Espèce Exotique Envahissante

Aucune espèce floristique exotique envahissante n'a été relevée sur le site d'étude.

8.1.4. Bilan des enjeux floristiques

Les prospections n'ont mis en évidence aucune espèce floristique protégée ou patrimoniale au sein du site d'étude.

La faible diversité floristique observée s'explique par les conditions écologiques locales, marquées par une gestion régulière des parcelles et par diverses perturbations anthropiques. La végétation est ainsi majoritairement composée d'espèces rudérales, caractéristiques des milieux exploités.

Les haies concentrent la majeure partie de la diversité floristique recensée, avec un cortège d'espèces principalement communes à très communes à l'échelle régionale.

Par ailleurs, aucune Espèce Exotique Envahissante (EEE) n'a été identifiée sur le site lors des prospections.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, les enjeux floristiques du site peuvent être considérés comme **faibles**.



Figure 18 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.2. L'avifaune

Lors des prospections, 28 espèces ont été relevées au sein de l'aire d'étude rapprochée. La plupart sont très communes à communes en région des Pays de la Loire.

De manière générale, le site d'étude présente une richesse spécifique faible, expliqué par le contexte environnemental. En effet, le site est situé entre des zones résidentielles et des parcelles cultivées, il offre peu d'habitats favorables à une faune diversifiée. On retrouve quelques espèces survolant la zone d'étude.

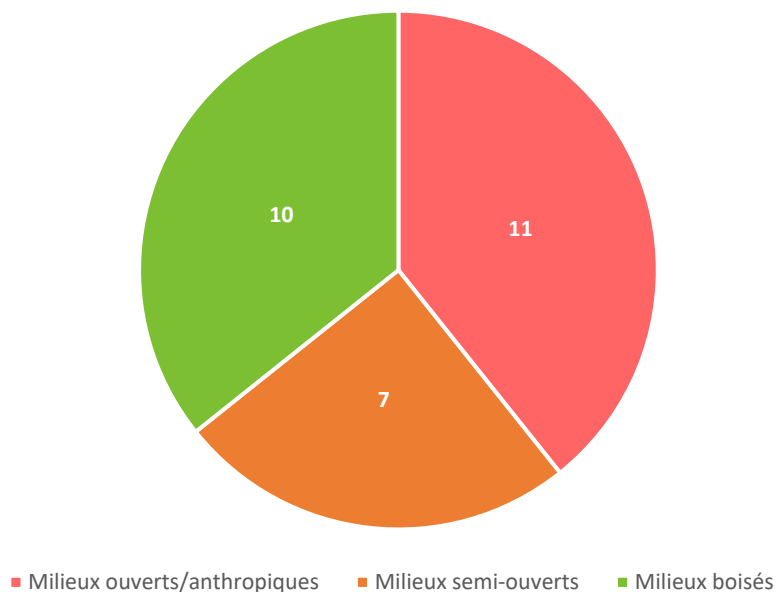


Figure 19 : Diversité spécifique par milieu.

8.2.1. Avifaune nicheuse

Le passage a été réalisé le 29 avril 2026, correspondant à la phase active de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux. À cette période, les individus sont généralement cantonnés sur leurs territoires de reproduction et présentent une

activité vocale importante. Parmi les 28 espèces contactées, 11 sont considérées comme nicheuse probable, 6 comme nicheuses possible et 11 comme de passages sur le site.

Le tableau ci-contre indique les espèces contactées sur le site d'étude ou à proximité.

Tableau 23 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de nidification.

Espèce	Localisation	Statut sur le site	LR régionale
Milieux ouverts/ Milieux anthropiques			
Aigrette garzette	Sur site	De passage	NT
Bergeronnette grise	Sur site	De passage	LC
Choucas des tours	Sur site	De passage	LC
Étourneau sansonnet	Sur site	De passage	LC
Faucon crécerelle	Hors site	De passage	LC
Grande aigrette	Sur site	De passage	NT
Hirondelle rustique	Sur site	De passage	VU
Moineau domestique	Hors site	Nicheur probable	LC
Pie bavarde	Hors site	De passage	LC
Rougequeue noir	Hors site	Nicheur probable	LC
Tourterelle turque	Hors site	De passage	LC
Milieux semi-ouverts			
Chardonneret élégant	Sur site	Nicheur possible	NT
Coucou gris	Hors site	Nicheur possible	LC
Fauvette à tête noire	Sur site	Nicheur probable	LC
Grive musicienne	Sur site	Nicheur probable	LC
Rossignol philomèle	Hors site	Nicheur possible	LC
Serin cini	Hors site	Nicheur probable	NT
Verdier d'Europe	Sur site	Nicheur probable	EN
Milieux boisés			
Geai des chênes	Hors site	De passage	LC
Loriot d'Europe	Hors site	De passage	LC
Merle noir	Sur site	Nicheur probable	LC

Mésange bleue	Hors site	Nicheur possible	LC
Mésange charbonnière	Hors site	Nicheur possible	LC
Pigeon ramier	Sur site	Nicheur probable	LC
Pinson des arbres	Sur site	Nicheur probable	LC
Pouillot véloce	Sur site	Nicheur probable	LC
Rougegorge familial	Sur site	Nicheur probable	LC
Tourterelle des bois	Hors site	Nicheur possible	EN

Les espèces mentionnées en gras présentent un intérêt patrimonial

Les espèces patrimoniales

Parmi les 28 espèces contactées lors du passage sur le site, 7 espèces sont considérées comme patrimoniales d'après leur statut de conservation.

*Statut de conservation d'après
les dernières listes rouges
des oiseaux nicheurs*

| **Aigrette garzette (*Egretta egretta*)**

Région	France	Europe
NT	LC	LC

Un individu a été observé en survol de la zone d'étude. L'espèce, inféodée aux milieux humides utilise principalement le site comme zone de transit.

| **Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)**

NT	VU	LC
----	----	----

Le Chardonneret élégant a été contacté à plusieurs reprises en vol sur les parcelles prospectées. Il s'agit majoritairement d'individus en transit. Inféodée aux milieux

semi-ouverts, l'espèce est susceptible de nicher dans les jardins voisins ou au sein des haies en périphérie des zones ouvertes.

| **Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)**

LC	NT	LC
----	----	----

Un individu de Faucon crécerelle a été observé en transit, à proximité des habitations. Ce rapace diurne fréquente les milieux ouverts où il chasse principalement des petits mammifères, notamment des campagnols. Cette espèce sédentaire ne niche pas sur le site, mais possiblement au sein d'une cavité (bâtiments, arbres, etc.) à proximité.

| **Grande aigrette (*Ardea alba*)**

NT	NT	LC
----	----	----

Un individu a été contacté en survol de la zone d'étude. L'espèce, appréciant les zones humides, utilise principalement le site comme zone de transit.

| **Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**

VU	NT	LC
----	----	----

Sur le site, elle est observée en activité de chasse au-dessus de la prairie de fauche du site. L'espèce niche probablement au sein des habitations situées à proximité du site d'étude.

| **Serin cini (*Serinus serinus*)**

NT	VU	LC
----	----	----

L'espèce a été contactée à deux reprises au sein des jardins boisés en dehors de la zone d'étude. Elle y est probablement nicheuse, en particulier au sein des conifères présents. Les milieux semi-ouverts et arborés constituant des habitats favorables à sa reproduction et à son alimentation.

| **Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)**

EN	VU	VU
----	----	----

L'espèce a été entendue au sein des haies situées au sud de la zone d'étude. Elle est probablement nicheuse dans le secteur, la présence de boisements riverains et de milieux bocagers constituant des habitats favorables à sa reproduction.

| Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

EN	VU	LC
----	----	----

Un individu de Verdier d'Europe a été contacté sur le site. Les milieux arbustifs et arborés présents offrent des habitats favorables à la nidification, ce qui laisse envisager une nidification probable de l'espèce à l'échelle de la zone étudiée.

8.2.2. Bilan des enjeux avifaunistiques

Sur le 28 espèces recensées, la majorité d'entre elles sont communes à très communes en région des Pays de la Loire.

Parmi elles, 8 espèces présentent un intérêt patrimonial au regard de leur statut de conservation. Elles fréquentent le site de manière essentiellement ponctuelle, principalement pour le transit ou l'alimentation. Néanmoins, les haies présentes en périphérie constituent des habitats favorables, notamment pour les passereaux, pouvant être utilisés pour l'alimentation, le repos et la reproduction.

Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) a notamment été observé au sein des haies du site, au regard des habitats disponibles, sa nidification y est considérée comme probable.

Ainsi, les enjeux avifaunistiques du site sont considérés comme **modérés**

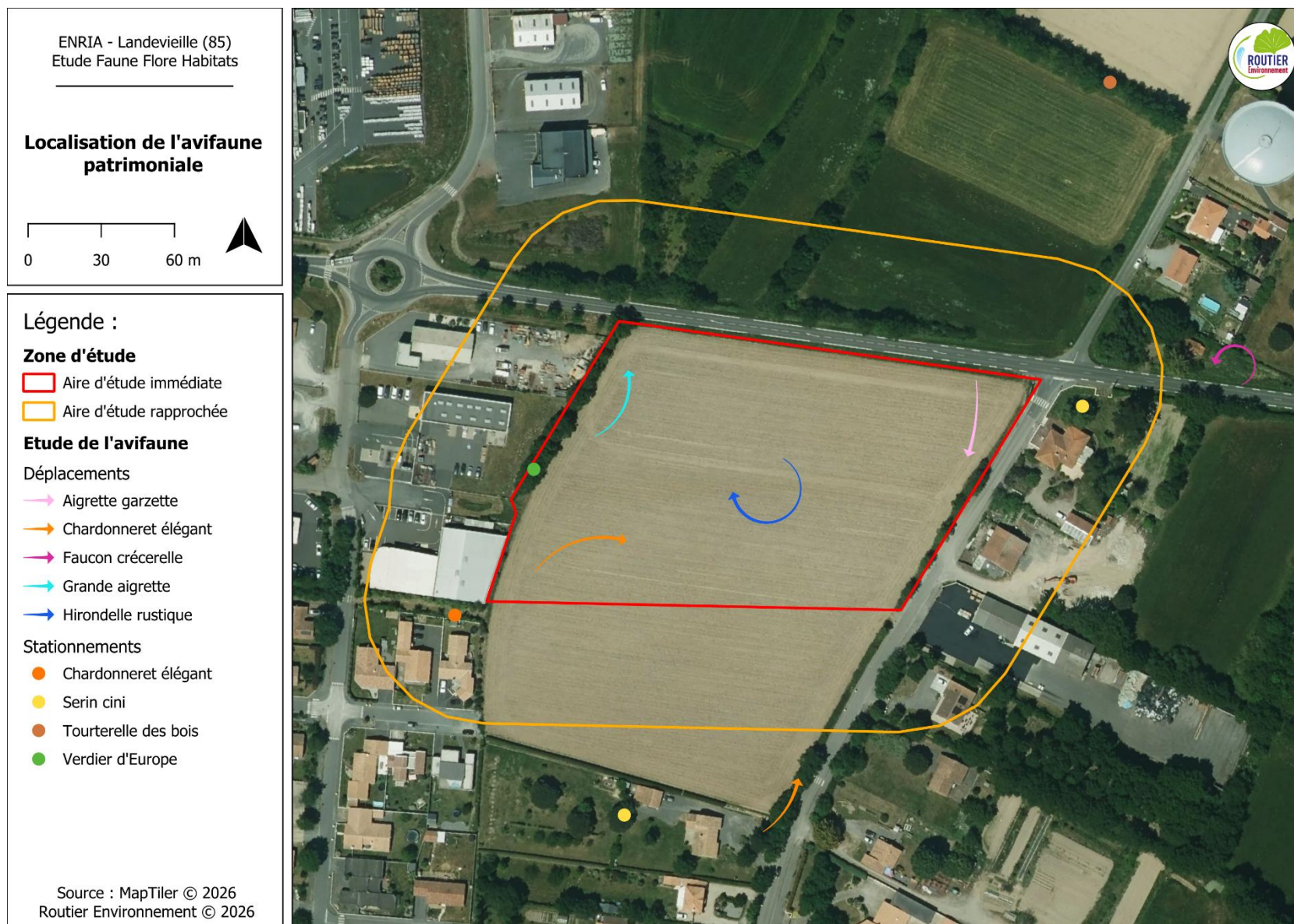


Figure 20 : Localisation de l'avifaune patrimoniale



Figure 21 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.3. Les chiroptères

8.3.1. Recherche de gîtes potentiels

Au regard des caractéristiques du site, l'étude des chiroptères s'est principalement basée sur la recherche de potentiels gîtes d'hibernation ou d'élevage des jeunes.

D'après le passage sur le site, aucun gîte favorable n'a été formellement identifié.

Une estimation de la potentialité d'accueil des différents habitats du site a été effectuée selon l'aspect général de l'habitat donné (Signes de sénescence, etc.). Sur cette base, les potentialités du site pour les chiroptères en termes de gîtes sont très faibles :

- ➔ La strate arbustive à arborée de la zone d'étude se limite à des haies relativement jeunes, dont les sujets sont dépourvus de cavité ou de signe de sénescence.
- ➔ Les milieux ouverts, constitués principalement d'une prairie, peuvent être utilisés ponctuellement comme zone de chasse ou comme voie de déplacement.



Figure 22 : Photographie du site d'étude.



Figure 23 : Cartographie de la potentialité d'accueil en termes de gîtes pour les chiroptères

8.3.2. L'utilisation spatiale du site par les chiroptères

Les déplacements des chiroptères interviennent dans plusieurs cas de figure en fonction de la période d'activité, et dans le cas présent :

- Entre les gîtes hivernaux et les gîtes estivaux ;
- Entre les gîtes estivaux et les zones de chasse.

Les chiroptères se déplacent en utilisant des éléments structurants du paysage tels que les haies, les alignements d'arbres, les cours d'eau ou encore les infrastructures humaines.

- Au sein de la zone d'étude, les zones ouvertes délimitées par des haies peuvent être favorables au déplacement des chiroptères.

Concernant les zones de chasse, ces dernières varient en fonction de l'espèce et des facteurs abiotiques comme le vent et les précipitations. Le choix d'un territoire de chasse est fortement lié à l'abondance de nourriture et plus précisément de la disponibilité en insectes.

D'une manière générale, la majorité des chiroptères utilisent les lisières de boisements, les haies et les milieux arborés. En revanche, les espèces appartenant au genre *Pipistrellus* sont principalement inféodées aux milieux ouverts, en particulier les prairies de fauche, et les milieux urbains (*Pipistrellus pipistrellus*).

Les espèces appartenant au complexe des Sérotules (Sérotines et Noctules), privilégient également les milieux ouverts en raison de leur morphologie, mais chassent le plus souvent en altitude.

- Le site d'étude peut constituer une zone de chasse pour les chiroptères. Les zones ouvertes structurées par des haies offrent des milieux favorables à la chasse et également de corridors de déplacement.

Ainsi, le site pourrait être utilisé principalement comme zone de transit ou de chasse périphérique par les chauves-souris, avec une probabilité très faible d'accueillir des individus en gîte.

8.3.3. Bilan des enjeux chiroptérologiques

La structure du site d'étude, composée d'une prairie délimitée par des haies, suggère une utilisation principale comme zone de chasse et de déplacement pour les chiroptères.

Aucun gîte n'a été mis en évidence sur le site. Les habitats, et notamment les alignements d'arbres et les haies arbustives, ne présentent pas de caractéristique favorable pour accueillir des individus isolés ou une colonie.

Ainsi, les enjeux chiroptérologiques sont considérés comme **faibles** sur le site.



Figure 24 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.4. Les mammifères terrestres

8.4.1. Les espèces contactées

Les prospections réalisées sur le site ont mis en évidence la présence de la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*), l'observation de taupinières témoigne de son activité au sein de la zone d'étude.

Il s'agit d'une espèce très commune à l'échelle régionale, et ne présentant pas de statut de protection.

Tableau 24 : Liste des espèces de mammifères terrestres recensées sur le site d'étude

Espèce	Statut sur le site	LR régionale
Taupe d'Europe	Reproducteur possible	LC



Figure 25 : Photographie de taupinières sur le site.

8.4.2. Les espèces potentielles

D'après la bibliographie, six espèces protégées sont recensées à l'échelle de la commune de Landevieille :

- Le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) en 1999 ;
- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) en 2025 ;
- La Genette commune (*Genetta genetta*) en 2023 ;
- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) en 2025 ;
- Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en 2023 ;
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en 2022.

Le **Crossope aquatique**, est un petit prédateur semi-aquatique qui se nourrit principalement d'invertébrés d'eau douce, comme les crustacés, qu'elle capture en chassant au fond des cours d'eau. Plutôt solitaire et territoriale, elle installe son terrier dans les berges et reste active aussi bien de jour que de nuit. Protégée depuis 1981, sa présence sur le site apparaît peu probable en raison de l'absence d'habitats aquatiques favorables.

L'**Écureuil roux**, dépendant des milieux arborés, ne trouve pas sur le site les conditions nécessaires à son installation durable. La zone est en effet largement ouverte et dépourvue de formations boisées matures.

Concernant le **Hérisson d'Europe** les prairies constituent un terrain de chasse favorable pour cette espèce, notamment en raison de la disponibilité en invertébrés (vers, insectes), tandis que les haies peuvent lui offrir des refuges diurnes et des sites de reproduction. Le site apparaît donc potentiellement favorable à l'espèce.

La **Genette commune**, espèce discrète et principalement nocturne, est généralement inféodée aux milieux boisés et bocagers. Elle peut exploiter les haies et zones de transition comme territoire de chasse. Toutefois, aucun indice de présence n'a été relevé lors des prospections, rendant sa présence sur le site possible mais non avérée.

Le **Lapin de Garenne**, présente un intérêt patrimonial en raison de son statut de conservation défavorable. D'après la liste rouge des mammifères terrestres de France métropolitaine, il est classé comme quasi menacé (NT). Le déclin observé est principalement lié à la réduction des milieux ouverts favorables, ainsi qu'à une forte pression sanitaire (myxomatose et maladie hémorragique virale (VHD)). Lors

des prospections sur les parcelles étudiées, aucun indice de présence (terriers ou crottes) n'a toutefois été relevé, suggérant que l'espèce n'est pas active sur le site.

La **Loutre d'Europe** est une espèce strictement inféodée aux milieux aquatiques fonctionnels (rivières, zones humides, réseaux hydrographiques connectés). En l'absence de milieux aquatiques sur le site, sa présence est considérée comme très improbable, le secteur ne constituant pas un habitat favorable.

Ainsi, malgré l'absence d'indices de présence lors des prospections, les mentions récentes à l'échelle communale ainsi que la présence d'habitats favorables pour certaines de ces espèces, notamment pour le Hérisson d'Europe, ne permettent pas d'exclure une fréquentation du site, même ponctuelle.

8.4.3. *Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.*

Une seule espèce de mammifère terrestre a été mise en évidence sur le site, la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*), espèce très commune ne présentant pas de statut de protection particulier.

Par ailleurs, le Hérisson d'Europe, espèce protégée citée dans la bibliographie à l'échelle communale, est susceptible de fréquenter les prairies et les haies du site, ces habitats lui étant favorables.

Ainsi, les enjeux relatifs aux mammifères terrestres sont **faibles à modérés**.



Figure 26 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.5. L'entomofaune

8.5.1. Les lépidoptères – rhopalocères

Lors des prospections de terrain, une espèce de lépidoptère - rhopalocère a été mise en évidence, ainsi qu'une espèce de papillon de nuit appartenant au genre *Yponomeuta* sp. communément appelés hyponomeutes.

Tableau 25 : Liste des espèces de papillons de jour contactées sur le site

Espèce	Statut sur le site	LR régionale
La mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	Reproducteur possible	LC

La Mégère ou Satyre, est une espèce commune des milieux ouverts et ensoleillés, fréquentant notamment les prairies, friches, lisières et chemins. Elle ne présente pas d'enjeu particulier et bénéficie d'un statut de conservation favorable, étant classée en Préoccupation mineure (LC) sur la Liste rouge régionale des papillons de jour des Pays de la Loire.



Figure 27 : Photographie de la Mégère

D'après la bibliographie, aucune espèce de lépidoptère-rhopalocère protégée n'est recensée à l'échelle communale. On relève toutefois une espèce d'intérêt patrimonial au regard de son statut de conservation :

- La Piéride des Biscutelles (*Euchloe crameri*) en 2011 ;

La **Piéride des biscutelles** est une espèce des milieux ouverts et ensoleillés, fréquentant notamment les pelouses, friches et prairies sèches. Elle est liée à la présence de plantes-hôtes de la famille des Brassicacées, sur lesquelles se développent ses chenilles. En Pays de la Loire, l'espèce présente un enjeu de conservation, étant classée « Quasi menacée » (NT) sur la Liste rouge régionale des papillons de jour.

Le site étudié, principalement composé de prairies, présente des habitats potentiellement favorables à cette espèce.

8.5.2. Les orthoptères

Aucune espèce d'orthoptères n'a été observée lors du passage sur le site. En effet, le mois d'avril est encore trop précoce pour leur observation, la période favorable se situant principalement entre juillet et septembre.

D'après la bibliographie, une espèce d'orthoptère d'intérêt patrimonial est recensée à l'échelle communale :

- Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) en 2011 ;

Le **Grillon des marais** est une espèce inféodée aux milieux humides, fréquentant principalement les prairies humides, les marais, les berges de mares et les dépressions temporairement inondées. Discret et de petite taille, il est généralement associé à une végétation herbacée basse et humide. Il convient de noter que l'espèce est classée « quasi-menacée » sur la liste rouge des orthoptères des Pays de la Loire.

Sa présence sur le site est donc peu probable en l'absence d'habitat favorable.

8.5.3. Les odonates

D'après la bibliographie, une espèce d'odonate protégée est mentionnée sur le commune de Landevieille :

- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) en 2011 ;

L'Agrion de Mercure est une espèce protégée à l'échelle nationale et européenne, inféodée aux milieux aquatiques courants de bonne qualité, tels que les petits ruisseaux, sources et fossés. Sa présence est généralement considérée comme un bon indicateur de la qualité des habitats aquatiques. En région Pays de la Loire, l'espèce est classée « Quasi menacée » (NT).

Toutefois, le site d'étude présente des conditions peu favorables à sa présence.

8.5.1. Les coléoptères - Coccinelles

Une espèce de coccinelle a été identifiée sur le site d'étude, il s'agit de la Coccinelle à 7 points (*Coccinella septempunctata*).

Elle présente un statut de conservation favorable (LC) et n'est pas protégée. Néanmoins, elle joue un rôle écologique important en tant qu'auxiliaire des cultures, se nourrissant majoritairement de pucerons, qui constituent environ 60 % de son alimentation.

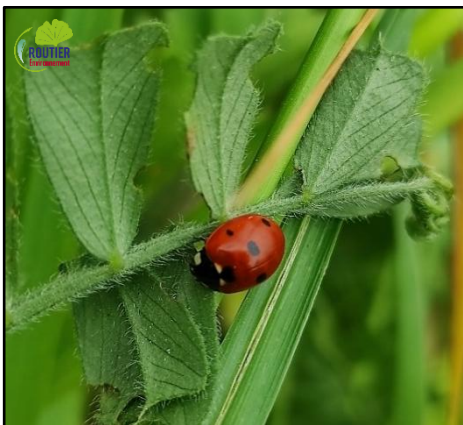


Figure 28 : Photographie de la Coccinelle à 7 points.

8.5.2. Les insectes pollinisateurs

Dans le cadre du Plan national 2021-2026 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation, une attention particulière a été portée à la densité d'insectes présents sur le site ainsi qu'à son potentiel pollinifère.

De manière générale, le site présente un potentiel écologique intéressant pour les insectes pollinisateurs.

Bien que certaines pratiques agricoles restreignent fortement le développement d'une flore spontanée diversifiée, réduisant ainsi la disponibilité des ressources alimentaires, certains secteurs non soumis à la gestion ou fauchés tardivement offrent des conditions favorables pour ces espèces.

8.5.3. Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de deux espèces de lépidoptères rhopalocères ainsi que d'une espèce de coccinelle, toutes relativement communes. Ces espèces sont classées en « Préoccupation mineure » (LC) sur les listes rouges régionales et ne bénéficient d'aucun statut de protection.

La période d'inventaire ne correspondait toutefois pas aux conditions les plus favorables à l'étude de l'entomofaune. De plus, la forte pression anthropique exercée sur le site contribue à limiter son intérêt écologique pour ce groupe.

Aucun autre taxon n'a été contacté lors des prospections. Dans l'ensemble, le site présente des habitats peu spécifiques pour l'entomofaune, accueillant principalement des espèces communes et écologiquement peu exigeantes.

Néanmoins, les prairies bordées de haies constituent localement des habitats favorables à certaines espèces d'insectes, notamment aux orthoptères, en offrant des zones d'alimentation, de refuge et de déplacement.

Ainsi, les enjeux relatifs à l'entomofaune sont considérés comme **faibles**.



Figure 29 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.6. L'herpétofaune

8.6.1. Les reptiles

Aucune observation de reptiles n'a été réalisée lors du passage sur le site.

D'après les bases de données, huit espèces de reptiles protégées sont recensées sur la commune de Landevieille :

- La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) en 2022 ;
- La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) en 2019 ;
- La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) en 2021 ;
- La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) en 2018 ;
- Le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) en 2025 ;
- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) en 2026 ;
- L'Orvet (*Anguis fragilis*) en 2023 ;
- La Vipère aspic (*Vipera aspis*) en 2019 ;

La **Coronelle lisse** apprécie les milieux secs et bien exposés, tels que les landes, les lisières, les coteaux et les secteurs rocaillieux. Le site d'étude, principalement constitué de prairies et de haies, ne présente que peu d'habitats favorables à cette espèce.

La **Couleuvre d'Esculape** fréquente préférentiellement les milieux boisés, les lisières et les paysages bocagers riches en haies. Bien que certaines haies présentes sur le site puissent être utilisées ponctuellement comme zone de déplacement, les habitats disponibles apparaissent peu propices à l'installation durable de l'espèce.

La **Couleuvre helvétique** privilégie les milieux frais et humides tels que les prairies humides, les mares et les berges des cours d'eau. Ainsi, le site d'étude, constitué principalement de milieux ouverts et secs, présente des habitats peu favorables à cette espèce.

Le **Lézard des murailles** apprécie les zones ensoleillées, rocailleuses ainsi que les murs et infrastructures bâties. L'espèce tire profit des surfaces minérales exposées au soleil et des anfractuosités des constructions, qui constituent des micro-habitats favorables à la thermorégulation, au refuge et à l'alimentation.

La **Couleuvre vipérine** est étroitement liée aux milieux aquatiques, où elle chasse principalement les poissons et les amphibiens. En l'absence de points d'eau ou de zones humides fonctionnelles sur le site, les habitats apparaissent peu favorables à sa présence.

Le **Lézard à deux raies** fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts riches en végétation, notamment les lisières, friches, talus, haies et fourrés. Les haies présentes sur le site peuvent constituer des habitats potentiellement favorables à l'espèce.

L'**Orvet fragile** est quant à lui plutôt observé au sein des milieux secs à frais, tels que les lisières, les boisements clairs et les paysages bocagers. L'espèce est susceptible de fréquenter les haies et les fourrés présents sur la zone d'étude.

La **Vipère aspic** affectionne les milieux secs et bien exposés, tels que les coteaux, pelouses, landes et secteurs rocheux. Les habitats présents sur le site apparaissent globalement peu favorables à l'espèce, bien que certains secteurs de haies ou de fourrés puissent être utilisés ponctuellement comme zones de déplacement ou de refuge.

Les habitats disponibles, principalement constitués de prairies et de haies, peuvent être utilisés ponctuellement par certaines espèces, notamment le Lézard à deux raies ou l'Orvet fragile, comme zones de refuge, de thermorégulation ou de déplacement. En revanche, l'absence de zones humides, la faible diversité des milieux et le contexte anthropisé réduisent fortement l'attractivité du site pour ce groupe.

8.6.2. Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée sur le site d'étude.

D'après la bibliographie, six espèces d'amphibiens sont recensées à l'échelle communale :

- Le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) en 1999 ;
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) en 2023 ;
- La Grenouille verte (*Pelophylax*) en 2026 ;
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) en 2024 ;
- Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) en 2022 ;
- Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) en 2024.

Ces espèces nécessitent la présence d'un plan d'eau temporaire ou permanent, ou encore d'une prairie humide pour assurer leur reproduction. Ces habitats étant absents de la zone étudiée, la reproduction des amphibiens sur le site apparaît peu probable. Ainsi, les caractéristiques du site le rendent globalement peu favorable à l'accueil des amphibiens, bien que leur présence occasionnelle en phase terrestre ne puisse être totalement exclue.

8.6.3. Bilan des enjeux de l'herpétofaune

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'a été observée lors des prospections.

D'après les données bibliographiques, certaines espèces protégées sont toutefois susceptibles de fréquenter le site de manière plus ou moins ponctuelle.

En effet, les habitats disponibles, principalement constitués de prairies et de haies, peuvent être utilisés comme de zones de refuge, de thermorégulation ou de déplacement par certaines espèces.

En revanche, l'absence de zones humides réduit fortement les possibilités d'accueil, notamment pour les amphibiens.

Ainsi, les enjeux liés à l'herpétofaune sont considérés comme **faibles à modérés**.



Figure 30 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune

9. ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

9.1. Évaluation des enjeux par groupe taxonomique

Tableau 26 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique

Espèce	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats associés	Enjeu de conservation	Enjeu local (sur site)
Habitats					
Aucun habitat d'intérêt communautaire				Faible	Faible
Flores					
Aucune espèce patrimoniale ou protégée				Faible	Faible
Avifaunes					
Aigrette garzette (<i>Egretta egretta</i>)	1 individu – De passage	Nidification	Milieux ouverts / Anthropiques	Modéré	Faible
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	1 individu – De passage			Modéré	Faible
Grande aigrette (<i>Ardea alba</i>)	1 individu – De passage			Modéré	Faible
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Plusieurs individus – De passage			Modéré	Faible
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	3 individu – Nicheur possible		Milieux semi-ouverts	Modéré	Modéré
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	2 individus – Nicheur probable			Modéré	Modéré
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	1 individu – Nicheur probable			Fort	Modéré
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	1 individu – Nicheur possible		Milieux boisés	Fort	Faible à modéré

Espèces protégées non patrimoniales	Faible	Faible
Autres espèces non protégées, non patrimoniales	Très faible	Très faible
Chiroptères		
Très faible potentialité d'accueil en termes de gîte – Zone de chasse possible	Faible	Faible
Mammifères terrestres		
Espèces non protégée, non patrimoniale	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible à modéré
Lépidoptères - Rhopalocères		
Espèces communes non protégées – non patrimoniales	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible
Odonates		
Aucune espèce recensée	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible
Orthoptères		
Aucune espèce recensée	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible
Coléoptère - Coccinelle		
Espèces communes non protégées – non patrimoniales	Faible	Faible

Amphibiens		
Aucune espèce recensée	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible
Reptiles		
Aucune espèce recensée	Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées	Modéré	Faible à modéré

9.2. Évaluation des enjeux par habitat



Figure 31 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

10. PRÉCONISATIONS

Afin d'anticiper la future requalification d'ensemble du site et d'intégrer les composantes à prendre en considération, des préconisations sont proposées et listées ci-après. Ces mesures sont générales et ne peuvent être considérées comme exhaustives.

- **Limitier le dérangement des espèces faunistiques susceptibles de fréquenter le site et ses alentours en phase travaux**

Les travaux envisagés dans le cadre du projet peuvent induire un dérangement ponctuel sur les espèces faunistiques localisées au sein du site.

Les oiseaux constituent le taxon le plus susceptible d'être soumis au dérangement en phase travaux. En effet, les haies arbustives et arborées du site constituent des habitats propices à la nidification.

Dans la mesure du possible il serait souhaitable d'intervenir en dehors de la période de nidification. Dans le cas contraire, il convient de dresser un inventaire de reconnaissance des éventuels nids avant et pendant travaux par un écologue, avec balisage des zones sensibles.

Tableau 27 : Période favorable au démarrage des travaux (hors période de nidification)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Périodes favorables

- **Conserver les habitats à enjeux**

Les investigations de terrain ont permis de qualifier la haie arbustive comme habitat à fort enjeu en raison de la probable nidification de deux espèces de passereaux d'intérêt patrimonial inféodées aux milieux semi-ouverts : le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe.

Ainsi, il est préconisé de conserver cette haie et d'adopter une gestion raisonnée des espaces, en évitant les coupes pendant les périodes de nidification.

Il est également préconisé de limiter l'implantation à proximité des milieux arbustifs afin de conserver un milieu ouvert favorable à ces espèces.

- **Vérifier la reconquête du site par les espèces sensibles**

Plusieurs espèces d'oiseaux inféodées aux milieux bocagers ont été observées sur le site d'étude, notamment le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe. Ces espèces, respectivement « Quasi-menacé » et « En danger » à l'échelle régionale, présentent une forte affinité pour les milieux ouverts ponctués de haies arbustives.

Dans le cadre du projet photovoltaïque au sein de la prairie, l'aménagement envisagé tend à limiter les surfaces favorables à la nidification de ces espèces à enjeux. Afin de s'assurer de la reconquête du site par ces espèces après l'implantation du projet, un suivi environnemental peut être mis en place en phase d'exploitation.

Lors de ce suivi, des inventaires permettront de vérifier que les espèces inféodées aux milieux semi-ouverts sont toujours présentes sur le site. Un passage peut être effectué chaque année durant la période de nidification, sur une durée de trois ans.

- **Gestion écologique des espaces verts**

L'ensemble de la zone projet ne sera pas concernée par l'implantation de panneaux photovoltaïques, en particulier la partie sud-est du site. Ces zones pourront faire l'objet de fauches tardives limitant l'impact sur la nidification, sur la floraison et le cortège d'insectes associé à ses milieux.

Une fauche pourra être réalisée en fin d'été, à partir du 1^{er} août afin de permettre au maximum d'espèces de réaliser leur cycle biologique.

L'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des zones circulées peut être évitée. Des fauches régulières pourront être réalisées sur ces voies afin de les maintenir accessibles.

- **Mise en place d'un hibernaculum**

Au regard des enjeux cités dans les bases de données concernant certaines espèces de mammifères terrestres, de reptiles et d'amphibiens, il semble judicieux de prévoir une mesure d'accompagnement visant à l'installation d'un hibernaculum.

Cet aménagement pour être utilisé comme zone de refuge hivernal par les espèces, notamment les reptiles et amphibiens. En complément un amas de branchages pourra être mis en place ciblant le Hérisson d'Europe.

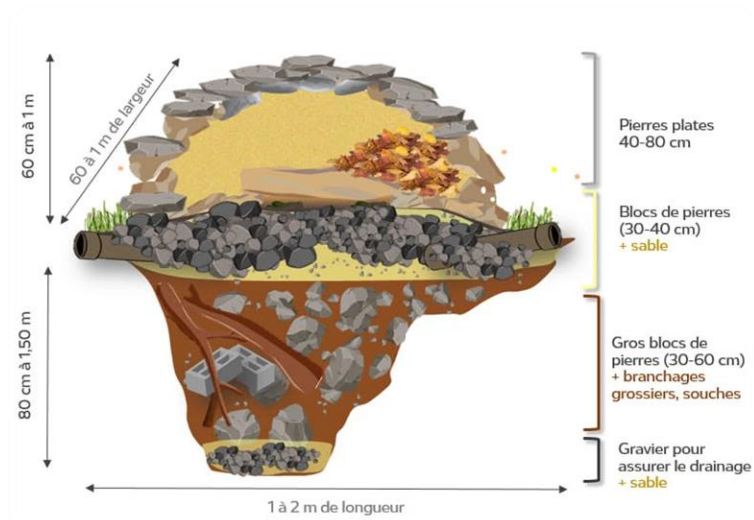


Figure 32 : Schéma d'un hibernaculum

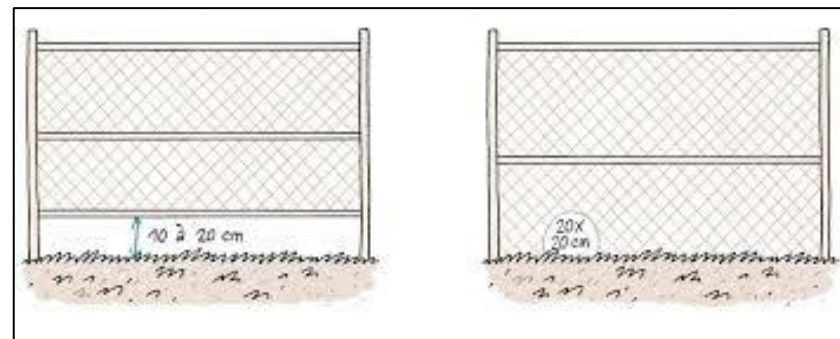


Figure 33 : Exemple de passages à petites faunes au sein des clôtures

- **Limiter l'effet barrière en cas de mise en place de clôture**

Les clôtures surélevées ou incluant des passages à petites faunes sont généralement préconisées autour des projets photovoltaïques. Ces dernières permettent aux petits mammifères (Hérisson d'Europe, etc.), notamment ceux venant du boisement voisin, de circuler librement sur le site.

Ainsi, en cas de mise en place de clôture autour du site, un rehaussement de 15 cm suffit pour le déplacement de la faune.

11. CONCLUSION

- ❖ Le prédiagnostic Faune-Flore-Habitat s'inscrit dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Landevieille, dans le département de la Vendée (85). La zone d'étude couvre une superficie d'environ 1,9 hectare et se compose principalement d'une prairie entourée de quelques haies.
- ❖ Le site d'étude est localisé en dehors de tout zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Toutefois, deux ZNIEFF sont présentes à proximité : la ZNIEFF de type I « Marais du Jaunay » et la ZNIEFF de type II « Bocage à Chêne tauzin », situées à environ 1,1 km du projet.
- ❖ Les investigations de terrain réalisées le 29 avril 2026 mettent en évidence de faibles enjeux floristiques et habitats. Aucune espèce protégée, patrimoniale ou exotique envahissante (EEE) n'a été recensée. De même, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié au sein de la zone d'étude.
- ❖ Concernant la faune, les principaux enjeux se concentrent sur l'avifaune. Les inventaires ont permis de recenser 28 espèces d'oiseaux, dont 8 présentent un intérêt patrimonial. La majorité des contacts correspond à des espèces de passage ou inféodées aux milieux anthropiques et agricoles, utilisant le site de manière ponctuelle, sans qu'il ne constitue un habitat favorable à leur cycle de vie.
Parmi les espèces d'intérêt patrimonial, le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Serin cini (*Serinus serinus*) sont classés « Quasi menacés » (NT), tandis que le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) est classé « En danger » (EN) à l'échelle régionale.

Ces trois espèces sont toutefois susceptibles de nicher au sein des haies présentes sur le site, lesquelles offrent des conditions favorables à leur reproduction. Les enjeux liés à l'avifaune nicheuse sont ainsi considérés comme **modérés**.

- ❖ Concernant les autres groupes faunistiques, **aucun enjeu** particulier n'a été mis en évidence. Les espèces observées présentent un statut de conservation favorable et ne bénéficient d'aucun statut de protection. Néanmoins, les habitats présents demeurent susceptibles d'accueillir ponctuellement certaines espèces patrimoniales ou protégées, telles que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), mentionné dans les données bibliographiques mais non observé lors des prospections.
- ❖ La mise en œuvre du projet, avec considération des préconisations environnementales et mise en place de mesures d'évitement et de réduction, permettra d'éviter tout impact notable sur les espèces à enjeux. Elle assurera une conciliation entre le projet et la préservation de la biodiversité locale, en maintenant les fonctionnalités écologiques du site et de ses abords.

12. COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER

- **Etienne POYEN**

- Master Agroécologie (Institut Agro Dijon) ;
- Licence 3 : Écologie et Biologie des Populations (Université Picardie Jules Verne)

- **Adeline LÉVEILLÉ**

- Service civique, suivi ornithologique de l'avifaune des zones humides ;
- Licence 3 : Science de la Vie parcours Biologie des Organismes et des Populations (Université de Lille)

13. BIBLIOGRAPHIE

BARATAUD M, 2015 - Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. 3e éd. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C, 1997 - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. – Nancy, 217 p.

CHERPITEL T., HERBRECHT F. (COORD.), BETARD F., CHEVREAU J., MEME-LAFOND B., NOËL F. ET TRECUL P., 2023.- Liste rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire. Rapport technique. Rapport d'étude financé par la DREAL et la Région Pays de la Loire. 34 p.

CHEVREAU J., CHERPITEL T., BANASIAK M. & HERBRECHT F. (COORD.), BOUTELOUP R., COURANT S., DROUET E., DURAND O., DUVAL O., FISENNE H., GUILLOTON J.-A., NICOLLE M. & OGER B. 2021. Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire, 30p.

DORTEL F., MAGNANON S., BRINDEJONC O., DISSEZ C., 2016 - Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire. Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. Brochure. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 24 p.

DREAL Pays de la Loire, 2015 – Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire. Biotope, 68p.

FITTER R, FITTER A, FARRER A., 2022 – Graminées, carex, joncs et fougères. 256p.

HERBRECHT F., CHERPITEL T., CHEVREAU J., BANASIAK M. (coord.), BESLOT E., BOUTON F.-M., COURANT S., MONCOMBLE M., NOËL F., PERRIN M., SINEAU M., TOURNEUR J., TRECUL P. et VARENNE F., 2021.- Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire. Rapport technique. Rapport d'étude financée par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. 30 pp.

GAYET G., BAPTISTE F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. et BENSETTITI F, 2018 – Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS, Agence française pour la biodiversité, 230p.

GENIEZ M, 2012 – Identifier les animaux. Tous les vertébrés de France, Benelux, Grande Bretagne et Irlande. Biotope, Mèze (Collection Bibles de naturaliste), 320p.

GRAND D, BOUDOT J-P, DOUCET G, 2019 – Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 152p.

LACROIX L., MAGNANON S., GESLIN J., DORTEL F., GUITTON H., HARDEGEN M., LE BAIL J., RAGOT R., ZAMBETTAKIS C., 2011 - Les plantes invasives des régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. 1.définitions et clé pour l'élaboration de listes de plantes « invasives avérées », « potentiellement invasives », ou « à surveiller ». Version 2. Document technique du Conservatoire Botanique National de Brest, 22 p.

LAFRANCHIS T, 2021 – Papillons de France, Guide de détermination des papillons diurnes. Version PDF. 356p.

MARCHADOUR B., ANGOT D., BATARD R., BESLOT E., BONHOMME M., EVRARD P., GUILLER G., LECUREUR F., MARTIN C., MONTFORT D., PERRIN M., RICORDEL M., SINEAU M., TEXIER A. & VARENNE F., 2021. Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, 20 p

MARCHADOUR B., ARCANGER J.-F., BATARD R., BESLOT E., BOILEAU N., BOUTON F.-M., MONTFORT D., PAINEAU G., RAITIERE W., SUDRAUD J., YESOU P. & YOU T., 2025. Liste rouge des oiseaux des Pays de la Loire. Volet populations nicheuses. Version synthétique. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, 5 p.

MARCHADOUR B., BANASIAK M., BARBOTIN A., BESLOT E., CHENAVAL N., GROSBOIS X., MEME-LAFOND B., MONTFORT D., MOQUET J., PAILLAT J.-P., PAILLEY P., PERRIN M., ROCHARD N. & VARENNE F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p.

MULLARNEY K, SVENSSON L, ZETTERSTRÖM & D, GRANT P 1999 (2010) – Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé. 399p.

RAMEAU J.C, MANSION D, DUME G, GAUBERVILLE C, 1989 - Flore forestière française, tome 1, Plaines et collines. Nouvelle édition. Institut pour le développement forestier. 672p.

SARDET E, ROESTI C, BRAUD Y, 2024 – Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 350p.

STREETER D, HART-DAVIS C, HARDCASTLE A, COLE F., HARPER L, 2011 - Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, ed. Delachaux et Niestlé, Paris, France, 700p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017 - La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF, 2015 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

14. SITOGRAPHIE

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr

INPN : www.inpn.mnhn.fr

Infoclimat : www.infoclimat.fr

Biodiv'Pays de la Loire : <https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

Base de données régionale : www.clicnat.fr

Trame Verte et Bleue : https://carto.sigloire.fr/1/r_srce_r52.map

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques relevées sur le site

Espèce		Pays de la Loire	France	Statuts et conventions					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial	ZNIEFF	Zone humide	EEE
<i>Ulex L., 1753</i>	Ajonc (G)								
<i>Asparagus L., 1753</i>	Asperge (G)								
<i>Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825</i>	Aubépine à deux styles	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus rosiformis Janka, 1874</i>	Aubépine à grands calices	#	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	#
<i>Lonicera xylosteum L., 1753</i>	Camérisier	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814</i>	Cerfeuil des bois (s.L.) ; Cerfeuil sauvage	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Carduus pycnocephalus L., 1763</i>	Chardon à capitules denses (s.L.)	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Circe des champs	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Crepis biennis L., 1753</i>	Crépide bisannuelle	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré (s.L.)	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Euphorbia amygdaloides L., 1753</i>	Euphorbe des bois (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879</i>	Fougère aigle (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Fraxinus americana L., 1753</i>	Frêne d'Amérique	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Fusain d'Europe	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Galium palustre L., 1753</i>	Gailllet des marais	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Galium album Mill., 1768</i>	Gailllet dressé ; Caillie-lait blanc	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine subsp. aparine L., 1753</i>	Gailllet gratteron	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Rubia perigrina L., 1753</i>	Garance voyageuse (s.L.)	LC	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Cytisus scoparius (L.) Link, 1822</i>	Genêt à balais	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie (s.L.) ; Ortie dioïque (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Grande oseille (s.L.) ; Oseille des prés	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Juncus L., 1753</i>	Jonc (G)								
<i>Juncus conglomeratus L., 1753</i>	Jonc aggloméré	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Sonchus arvensis L., 1753</i>	Laiteron des champs (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Linum usitatissimum L., 1753</i>	Lin cultivé (s.L.)	NE	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Scorzoneroide autumnalis (L.) Moench, 1794</i>	Liondent d'automne	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium L., 1753</i>	Liseron des haies	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Leucanthemum Mill., 1754</i>	Marguerite (G)								
<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle douce-amère	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Oenanthe crocata L., 1753</i>	Oenanthe safranée ; Pensacre	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Rumex conglomeratus Murray, 1770</i>	Patience agglomérée	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hypochaeris radicata L., 1753</i>	Porcelle enracinée	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla erecta (L.) Räusch., 1797</i>	Potentille tormentille ; Tormentille	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunellier ; Épine noire	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Raphanus raphanistrum L., 1753</i>	Radis ravenelle (s.L.) ; Radis sauvage (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lolium perenne L., 1753</i>	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lolium multiflorum Lam., 1779</i>	Ray-grass d'Italie	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Rubus L., 1753</i>	Ronce (G)								
<i>Tragopogon porrifolius L., 1753</i>	Salsifis à feuilles de poireau (s.L.) ; Salsifis blanc	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Salix atrocinerea Brot., 1804</i>	Saule roux	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Stellaria graminea L., 1753</i>	Stellaire graminée	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002</i>	Tamier commun	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium alexandrinum L., 1755</i>	Trèfle d'Alexandrie	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium hybridum L., 1753</i>	Trèfle hybride	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium incarnatum L., 1753</i>	Trèfle incarnat	NAo	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum L., 1753</i>	Troène (G)								
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée (s.L.)	LC	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Vicia lutea L., 1753</i>	Vesce jaune (s.L.)	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

Légende :

- CD Nom :

Identifiant unique du taxon au sein du référentiel national TAXREF V.14

- Menace :

CR* = Présumé disparu au niveau régional, **CR** = En danger critique, **EN** = En danger, **VU** = Vulnérable, **NT** = Quasi-menacé, **LC** = Préoccupation mineure, **DD** = Insuffisamment documenté, **NA** = Évaluation UICN non applicable, **NAa** = Non applicable car taxon naturalisé, **Na** = Exclu de la liste rouge

- Intérêt patrimonial :

Oui = répond à au moins un des critères de sélection, **(Oui)** = éligible au regard de critère de sélection, mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?), **pp** = « pro parte » seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, **(pp)** = une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, mais considéré disparu ou présumé disparu, **?** = Intérêt patrimonial ne peut être évalué d'après les connaissances actuelles, **Non** = Dépourvu d'intérêt patrimonial d'après les critères de sélection, **#** = lié à un statut E (cité par erreur), **E ?** (douteux) ou **??** (Hypothétique).

- Déterminants ZNIEFF :

Oui = taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Hauts-de-France, **(Oui)** = idem, mais disparu ou présumé disparu, **[Oui]** = idem, mais cité par erreur, douteux ou hypothétique, **pp** = « pro parte » taxon dont seule une partie infrataxons est déterminante ZNIEFF en région Hauts-de-France, **Non** = Non inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Pays de la Loire.

- Zone humide :

Nat = Taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, **(Nat)** = Taxon inscrit, mais disparu ou présumé disparu, **[Nat]** = Taxon inscrit, mais cité par erreur, douteux, hypothétique ou uniquement cultivé, **pp** = « pro parte » taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite, **Non** = Taxon non inscrit. **Reg** = inscrit au niveau régional

- Espèces exotiques envahissantes :

N = Plante non exotique envahissante, **A** = plante exotique envahissante avérée, **P** = Plante exotique envahissante potentielle

Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques contactées sur le site

Espèce	Statut sur le site			Liste rouge nationale			Liste rouge régionale		Statuts et conventions					
	N	H	P	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Oiseaux nicheurs	Indice de rareté	Directive oiseaux	Protection nationale	CITES	BERNE	BONN / Accord AEWA	ZNIEFF
Aigrette garzette (Egretta garzetta)			X	LC	NA		NT	Vd	Annexe I	Art.3	Annexe A	Annexe II	Accord AEWA	OUI
Bergeronnette grise (Motacilla alba)			X	LC	NA		LC	PC		Art.3		Annexe II		
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	Po			VU	NA	NA	NT	PC		Art.3		Annexe II		
Choucas des tours (Corvus monedula)			X	LC	NA		LC	PC	Annexe II	Art.3				
Coucou gris (Cuculus canorus)	Po			LC	NA		LC	PC		Art.3		Annexe III		
Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)			X	LC			LC	PC	Annexe II					
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)			X	NT	NA	NA	LC	PC		Art.3	Annexe A	Annexe III	Annexe II	
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe II		
Geai des chênes (Garrulus glandarius)			X	LC	NA		LC	PC	Annexe II					
Grande Aigrette (Ardea alba)			X	NT	LC		NT	Va	Annexe I	Art.3	Annexe A	Annexe II	Annexe II / Accord AEWA	OUI
Grive musicienne (Turdus philomelos)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC	Annexe II			Annexe III		
Hirondelle rustique (Hirundo rustica)			X	NT		DD	VU	Vd		Art.3		Annexe II		
Loriot d'Europe (Oriolus oriolus)			X	LC		NA	LC	PC		Art.3		Annexe II		
Merle noir (Turdus merula)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC	Annexe II			Annexe III		
Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)	Po			LC			LC	PC		Art.3		Annexe II		
Mésange charbonnière (Parus major)	Po			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe II		
Moineau domestique (Passer domesticus)	Pr			LC		NA	LC	PC		Art.3				
Pie bavarde (Pica pica)			X	LC			LC	PC						
Pigeon ramier (Columba palumbus)	Pr			LC	LC	NA	LC	PC	Annexe II / Annexe III					
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe III		
Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe III		
Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)	Po			LC			LC	PC						
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe II	Annexe II	
Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros)	Pr			LC	NA	NA	LC	PC		Art.3		Annexe II	Annexe II	
Serin cini (Serinus serinus)	Pr			VU			NT	PC						
Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)	Po			VU			EN	Vd						
Tourterelle turque (Streptopelia decaocto)			X	LC			LC	PC						
Verdier d'Europe (Chloris chloris)	Pr			VU			EN	Vd		Art.3		Annexe II		

Liste rouge et indice de rareté		
<i>Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016)</i> <i>Liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (2026)</i>	RE	Régionalement Eteint
	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi menacé
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non Applicable
	NE	Non Evaluée
Statut sur le site	N : Nicheur (Possible, Probable, certain) H : Hivernant P : De passage	
	Va/Vd : Changement véritable du statut de menace (a : amélioration, d : détérioration)	
	PC : pas de changement de catégorie	

Statut et conventions	
Directive Oiseaux	Annexe I : Liste des espèces protégées nécessitant la mise en place des ZPS Annexe II : Liste des espèces chassables Annexe III : Liste des espèces commercialisables
Protection nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection
Convention CITES	Annexe A : Espèces menacées d'extinction Annexe B : Espèces envahissantes Annexe C : Espèces protégées par le pays sur son territoire Annexe D : Espèces surveillées de part leur importation
Convention de BERNE	Annexe II : Espèce de faune strictement protégée Annexe III : Espèce de faune protégée
Convention de BONN	Annexe I : Espèces migratrices en danger Annexe II : Espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable
Accord AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
Déterminant de ZNIEFF	Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Pays de la Loire

Annexe 3 : Liste des espèces de mammifères terrestres contactées sur le site

Espèce	Statut sur le site	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice de rareté	Statuts et conventions					
					Directive	Protection nationale	CITES	BERNE	BONN	ZNIEFF
Mammifères										
Taube d'Europe (<i>Talpa europaea</i>)	Reproducteur possible	LC	LC	TC						

Liste rouge et indice de rareté		
<i>Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017)</i> <i>Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire (2020)</i>	RE	Disparue au niveau régional
	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi menacé
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non Applicable
Indice de rareté	NE	Non Evaluée
	TC	Très commun
	C	Commun
	AC	Assez Commun
	PC	Peu Commun
	AR	Assez Rare
	R	Rare
	TR	Très Rare
	E	Exceptionnel

Statut et conventions	
Directive	Annexe II : Espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire Annexe IV : Espèces de la faune et de la flore concernées par une protection stricte Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la prise
Protection nationale	Article 1 : Article 2 :
CITES	Annexe A : Espèces menacées d'extinction Annexe B : Espèces envahissantes
Convention de BERNE	Annexe II : Espèce de faune strictement protégée Annexe III : Espèce de faune protégée pouvant faire l'objet d'une exploitation
BONN	Annexe II : Espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable
Déterminant de ZNIEFF	Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région

Annexe 4 : Liste de l'entomofaune contactée sur le site

Espèce	Statut sur le site	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice de rareté	Statuts et conventions			
					Directive	Protection nationale	BERNE	ZNIEFF
Lépidoptères - Rhopalocères								
Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	Reproducteur possible	LC	LC					
Coccinelles								
Coccinelle à 7 points (<i>Coccinella septempunctata</i>)	Reproducteur possible	/	LC					

Liste rouge et indice de rareté		
<i>Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire (2021)</i> <i>Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (2012)</i> <i>Liste rouge des libellules de France métropolitaine (2016)</i> <i>Liste rouge des odonates des Pays de la Loire (2021)</i> <i>Liste rouge des orthoptères des Pays de la Loire (2021)</i>	RE	Disparue au niveau régional
	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi menacé
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non Applicable
Indice de rareté	NE	Non Evaluée
	TC	Très commun
	C	Commun
	AC	Assez Commun
	PC	Peu Commun
	AR	Assez Rare
	R	Rare
	TR	Très Rare
	E	Exceptionnel

Statut et conventions	
Directive	Annexe II : Espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire Annexe IV : Espèces de la faune et de la flore concernées par une protection stricte
Protection nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection
Convention de BERNE	Annexe II : Espèce de faune strictement protégée
Déterminant de ZNIEFF	Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région